42e ANNÉE. — 1893

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — DEUXIÈME ANNÉE

N° 5. — 15 Mai 1893



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PERES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1893

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

Lafayette, Washington, ET LES PROTESTANTS DE FRANCE[1]

(1785 — 1787)

« *Nous sommes si loin de la* liberté religieuse, *que, même en parlant de* tolérance, *nous devons mesurer nos expressions.* »
(LAFAYETTE à JOHN JAY, 3 mai 1787.)

Parole remarquable! — Encore vraie, hélas! pour la France, après tout un siècle écoulé! C. R.

Le général Lafayette figure incontestablement parmi les *Hommes illustres* des dernières années du dernier siècle et du premier tiers du présent siècle touchant à sa fin.

Mais peut-être est-on autorisé à contester qu'il ait rang parmi ses *Grands hommes.*

Il joua un noble rôle en mettant, jeune officier, son épée française au service de la juste cause américaine. Il fut ensuite entraîné, avec ses contemporains, et plus avant que bien d'autres, à prendre une part active et hardie dans les événements qui ont inauguré les premières tentatives de *Réforme*,

1. Nous donnons ici la première partie d'une brochure qu'à l'occasion de la grande Exposition de Chicago, M. Ch. Read a bien voulu consacrer, au nom de notre Société, à Lafayette et Washington. Elle complète les renseignements publiés par lui, sur le même sujet, dans ce *Bulletin*, il y a près de quarante ans (1854, t. III). — (*Réd.*).

puis la *Révolution* même qu'on vit bientôt accomplir, selon le vœu unanime de la nation entière. Il y gagna surtout une immense popularité[1].

Cette popularité, il devait la retrouver vingt ans, quarante ans plus tard, dans les diverses phases de cette même Révolution triomphante, qui a poursuivi jusqu'au temps présent son cours irrésistible, — grâce à l'aveuglement, grâce aux maladresses successives et incessantes des classes dirigeantes, — conservatrices toujours à rebours!

Mais il ne faut pas oublier que

La Popularité, c'est la gloire en gros sous,

et que, Dieu merci, il est une autre gloire, moins fragile, de meilleur aloi, que les âmes d'élite savent placer au-dessus de cette vulgaire *popularité* courant les rues et les carrefours. Celle-là, elle peut, elle doit être conquise, même au prix de l'autre, de celle qui aboutit presque infailliblement tôt ou tard à des compromissions honteuses, à des désillusions, et surtout à l'abaissement des caractères, à la perte de toute dignité individuelle[2].

Néanmoins, si l'on a hésité à accorder à Lafayette le titre de « grand homme », dans la véritable acception du terme, il est certain qu'il y a eu chez lui de grands et généreux élans, de hautes pensées, une manifeste droiture et une constante pureté d'intentions, une sévère et glorieuse probité, un désintéressement des plus complets et des plus rares! — Vertus qui le mettent à part et au-dessus même de certains « grands hommes », chez qui l'éclat des talents et des services publics a été malheureusement voilé, terni par des ombres plus que fâcheuses.

Parmi les mérites tout personnels et *exceptionnels*, qui recommandent à la postérité la mémoire de l'illustre géné-

1. Sa jeune et fière devise fut alors : *Cur non?...* Il dut plus d'une fois, dans sa vie, y mettre une sourdine.

2. Déclarons ici hautement que Lafayette n'a pas été un coureur de cette basse et dangereuse popularité, mais que c'est bien la popularité estimable qu'il a toujours poursuivie. C'est aussi ce qui l'a rendu par moments si *impopulaire.* Il attrapa souvent la première sans le vouloir, quand il n'ambitionnait honnêtement que la seconde.

ral, il en est un, très peu connu aujourd'hui, par lequel il s'est créé un titre valable et éclatant à l'admiration des sages, par lequel il a mérité la gratitude particulière de tous les Protestants molestés du royaume de France, et de leurs coreligionnaires, condamnés de père en fils à l'exil (au *Refuge!*) pour la sauvegarde de leur foi chrétienne.

Il s'agit de la solennelle mesure réparatrice que l'on eut tant de peine à arracher, en 1787, au malheureux roi Louis XVI, — de l'Édit qui restitua un état civil aux Huguenots de France, encore *hypocritement* méconnus; *niés* officiellement *contre toute vérité*, affublés, par une fiction *impudente*, du titre *outrageant* de *Nouveaux-Convertis*, depuis cet abominable Édit de Louis XIV, qui avait osé proclamer — *mensongèrement* — le 22 octobre 1685 : « LA FRANCE TOUTE CATHOLIQUE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS LE GRAND[1]. »

On a su, on a loué, en son temps, l'intervention active, l'initiative ferme et habile, du jeune général en faveur de cette grande question qu'avaient déjà prise en main, avant lui, d'éminents magistrats : le chancelier d'Aguesseau, les procureurs généraux Joly de Fleury et de Montclar, MM. Robert de Saint-Vincent et de Bretignères, conseillers au Parlement de Paris, ainsi que plusieurs autres, tous auteurs de *Mémoires* qui avaient frappé l'attention publique.

En dernier lieu, Malesherbes, à sa sortie du ministère, en 1776, s'était, lui aussi, préoccupé du sort des parias que la fatale obstination du clergé romain et la bigoterie de certaines consciences abusées mettaient au ban de la société française[2]. Telle était alors l'hostilité du parti nombreux des prélats et des parlementaires, telle était leur propagande

1. C'est le titre significatif, éloquent, du livre de Pierre Bayle : *La France toute catholique sous le règne de Louis-le-Grand* (Saint-Omer, 1686) : — *Sic volo! sic jubeo! sit pro ratione voluntas!*

2. Voir les études et documents publiés dans le *Bulletin de la Soc. de l'Hist. du Protestantisme français* dans les trois derniers numéros de 1887 et en 1892, notamment pages 452, 464 et 612. On y verra la preuve que la maréchale de Noailles avait soudoyé un Père jésuite pour rédiger l'abominable pamphlet, intitulé : DISCOURS *à lire au Conseil, en présence du Roi,*

délétère dans les milieux soumis à leur malsaine influence, que Malesherbes, ce grand homme de bien, se vit bientôt contraint de renoncer, momentanément et à son profond chagrin, à la tâche qu'il s'était imposée[1]. Mais, neuf ans après, en 1785, il reprit son projet avec une énergie nouvelle et un meilleur espoir. Il sembla que l'opinion publique se faisait jour, qu'elle commençait à peser de quelque poids. Le ministère d'alors sentait le besoin de se rapprocher d'elle et d'en tenir plus de compte que naguère.

A cet instant (*psychologique*, comme on dirait aujourd'hui) survint le général Lafayette, — ce jeune échappé de la Cour de Versailles, — qui, après être allé chevaleresquement offrir aux planteurs de l'Amérique du Nord son épée et sa

PAR UN MINISTRE PATRIOTE, *sur le projet d'accorder l'état civil aux Protestants* (1787), et qu'elle en avait opéré elle-même la distribution. Bachaumont (t. 36, p. 321) n'a pas négligé de le rapporter, et il ajoute que Madame de Sillery (de Genlis) déploya le même zèle. On fit circuler ce quatrain :

Noaille et Sillery, ces mères de l'Église,
Voudraient gagner le Parlement.
Soit qu'on les voie ou qu'on les lise,
Par malheur on devient aussitôt protestant.

C'est le plus clair résultat qu'obtiennent d'ordinaire ces sortes de menées des dévots et des dévotes, vrais ou faux !

1. Puisque le nom vénérable de Malesherbes se trouve forcément ici mentionné, qu'il soit permis à celui qui a l'honneur de tracer ces lignes, de dire, en passant, que son grand-père maternel, Augustin-Jean Brulley de Marnay, avocat au Parlement, puis successivement substitut du procureur général à Saint-Domingue, sénéchal au Port-au-Prince (élu en 1791), enfin commissaire délégué de la Colonie près l'Assemblée Nationale et le Ministère de la Marine, fut le dernier de ses codétenus, à la prison républicaine du Petit-Luxembourg, qu'embrassa l'illustre victime, en partant pour l'échafaud révolutionnaire, le 17 avril 1794. Mon aïeul « le citoyen Brulley de Marnay », devait l'y suivre, et il ne fut sauvé que par la chute du tyran Robespierre au 9 Thermidor (27 juillet 1794). Il conserva, toute sa vie, de cette embrassade suprême un souvenir pénétré, douloureux, ineffaçable !

Mon grand-père, petit-fils d'un Écossais jacobite, réfugié à Saint-Germain-en-Laye avec *son Roi* Jacques II, se rappelait que, tout petit, on le faisait agenouiller devant l'image royale. C. R.

fortune, en était revenu depuis deux ans, avec l'auréole d'un jeune héros valeureux et victorieux.

La situation se trouvait de plus en plus tendue. Comment ce marquis de race, cet allié des Noailles, ce catholique de tradition, s'élevait-il tout à coup au-dessus des vieux préjugés enracinés, des ardentes inimitiés, qui le circonvenaient de toutes parts? Comment parvint-il à surmonter le torrent des obstacles suscités par le fanatisme, et à conquérir à son tour l'indépendance personnelle de sentiments, pour se mettre à combattre un bon combat, que les mieux intentionnés jugeaient encore si inégal?...

Il faut bien admettre qu'il avait beaucoup observé là-bas, qu'il s'était instruit, qu'il avait été édifié, convaincu, par des constatations faites chez ses nouveaux amis de l'autre côté de l'Atlantique. Peut-être aussi avait-il été question de la « grande injustice française » dans les entretiens du jeune général français avec Washington, lors de la visite qu'il avait faite à Mount-Vernon, à la fin de 1784, visite qui laissa, dans le cœur de tous deux, une si profonde et si noble impression. Lafayette avait, par la force des choses, gagné, de jour en jour et pied à pied, une place considérable dans l'estime et dans l'affection du Cincinnatus américain. Il avait dû se sentir transformé par les frappants exemples héroïquement personnifiés dans ce sublime Grand-Chef de la Guerre et de la Paix des États Unis[1].

1. Eclairé par ce qu'il avait vu chez ses vaillants amis, les planteurs du nouveau monde, aussi bien que par sa jeune expérience, Lafayette ne se laissa point arrêter par son entourage ni par celui de sa belle grand-mère (la maréchale de Noailles) et de ses jésuites. Il eut bien vite pris son parti. « Sous prétexte de causer des affaires commerciales des États-Unis (est-il « dit au tome II, p. 182, de ses *Mémoires*, publiés par la famille, mais « avec bien des restrictions!), il se rendit de Chavaniac, son pays natal, à « Nîmes (vers l'été de 1785). Il y vit le vieux Paul Rabaut, qui longtemps « avait été victime des plus odieuses persécutions et qui, après l'avoir « entendu, répéta le *Nunc dimittis* de Siméon. On convint que, lorsque « Lafayette aurait préparé les voies à Paris et à Versailles, Rabaut « Saint-Etienne, fils aîné de Paul Rabaut et ministre lui-même, se ren- « drait dans la capitale. Le duc de Larochefoucauld d'alors, le grand « citoyen, assassiné à Gisors après le 10 août, et l'illustre Malesherbes, « qui avait pour ces deux amis une grande affection, furent les premiers « auxquels Lafayette en parla. On alla voir le baron de Breteuil, ministre de

Le 11 mai 1785, il lui écrit :

11 mai 1785.

« Les protestants, en France, sont soumis à un intolérable despotisme. Quoiqu'il n'y ait pas à présent de persécution ouverte, ils dépendent du caprice du roi, de la reine, du Parlement ou d'un ministre.

« Leurs mariages ne sont pas légaux; leurs testaments n'ont aucune force devant la loi; leurs enfants sont considérés comme bâtards, leurs personnes comme pendables. Je voudrais amener un changement dans leur situation. Pour cet objet, je vais, sous quelque prétexte, avec le consentement de Castries et un autre[1], visiter leurs principales résidences.

« Je tâcherai ensuite d'obtenir l'appui de M. de Vergennes et du Parlement avec celui du garde des sceaux qui fait les fonctions de chancelier. C'est une œuvre qui demande du temps et qui n'est pas sans quelque inconvénient pour moi, parce que personne ne voudrait me donner un mot écrit, ni me soutenir en quoi que ce soit. Je cours ma chance. M. de Castries ne peut que recevoir mon secret, cet objet n'étant pas de son département.

« Ne me répondez rien sur cela, sinon que vous avez ma lettre en chiffres portée par M. Adams. Mais, lorsque dans le courant de l'automne ou de l'hiver, vous apprendrez que quelque chose a été fait en cette matière, *je désire que vous sachiez que j'y ai contribué.* »

Dans l'été de cette même année (1785), il fit un voyage à

« l'Intérieur, qui adopta ces idées de simple tolérance. M. de Rulhière fut « chargé de publier un Mémoire. Enfin l'époque arriva où Rabaut-Saint-« Etienne dut venir trouver Lafayette à Fontainebleau, pour aller ensemble « à Malesherbes. »

« Ces détails (ajoute le rédacteur des Mémoires posthumes du général) « servent d'antécédents à la part que prit Lafayette dans l'importante « démarche du Bureau des Notables, au mois de mai 1787, et ils peuvent « faire sentir que, pour établir en France une complète liberté religieuse, « il ne fallut rien moins qu'une Révolution complète. »

Ainsi, Fénelon l'avait, hélas! dès 1710, compris et déclaré lui-même, en présence de l'aveuglement du vieux monarque. Ainsi Montesquiou, ainsi d'Argenson (pour ne citer que ces trois-là), avaient reconnu que la monarchie, que les grands seigneurs, les grands dignitaires de l'Etat, étaient incapables de jamais s'amender et rendaient une *Révolution* (le mot fut dès lors prononcé) absolument *inévitable* dans un avenir plus ou moins rapproché.

1. Probablement M. de Malesherbes, dit en note l'éditeur des Mémoires.

Nîmes et y eut de nombreuses entrevues avec Paul Rabaut et avec son fils Saint-Etienne[1]. Il fut convenu qu'au moment opportun ce dernier se rendrait à Paris[2]. Il y arriva dans les premiers jours de 1786. A la date du 11 janvier, Paul Rabaut écrivait au général :

Nîmes, 11 janvier 1786.

Permettez, monsieur le marquis, que je prenne la liberté de vous exposer mes inquiétudes ; je ne doute point que vous n'ayez ensuite la bonté de les calmer.

La personne, monsieur le marquis, qui était si impatiente de vous aller joindre, doit être ou sera bientôt auprès de vous, étant partie de Lyon le 6 du courant. Son voyage a une publicité et fait une

1. « Un militaire distingué que je vous ai nommé dans le temps [Lafayette] vint en Languedoc, et (ce que je ne pus pas vous dire alors parce que je m'étais engagé à le taire) il y était venu *exprès*, d'accord avec la personne qui rédigeait la loi [M. de Malesherbes], pour engager mon père ou moi à faire le voyage de Paris. Il nous vit tous deux; il jugea que, plus jeune et plus actif, c'était à moi qu'il devait s'adresser; il me questionna sur nos affaires, et, mes réponses lui ayant montré que je les connaissais, il s'ouvrit à moi, m'engagea d'aller à Paris et me recommanda de garder, même vis-à-vis de mon père, le secret qu'il m'avait confié. (Lettre-Rapport de Rabaut-Saint-Etienne aux membres du comité de Bordeaux, du 11 février 1788. — Ch. Dardier, *Lettres de Paul Rabaut à divers*, t. II, p. 394.)

« Ce fut ainsi (dit Rabaut Saint-Etienne dans le même rapport) que je passai l'été de 1786, voyant, quand il venait à Paris, l'ancien ministre [Malesherbes] qui préparait un mémoire pour le Conseil et qui formait un projet de loi. Je lui envoyai des mémoires et des notes; il me laissait la liberté de le combattre: liberté dont j'avais beaucoup à user, parce que nous avions des principes différents. *J'étais sur les miens* avec M. le marquis de La F. et nous nous y soutenions réciproquement. Ils se réduisent à ces idées simples : qu'il ne doit pas y avoir deux peuples dans un peuple, si l'on ne veut pas y avoir deux partis; que les sujets dissidents doivent être assimilés aux autres sujets; qu'il faut *abattre* le mur de séparation et non le *replâtrer et l'entretenir;* que la religion de l'État est un *être de raison*, parce que l'État n'est pas une chose *religieuse*, mais *civile*, et que, pour être admis dans toute l'Europe, ce préjugé n'en est pas moins dangereux de penser « qu'un Empire a une religion. » (Dardier, *ibid.*, t. II, p. 396).

« M. de Malesherbes, dont la terre est au delà et à quatre lieues de Fontainebleau, me manda de venir chez lui. M. de La Fayette m'y conduisit. Là se trouvèrent M. de Lacretelle, qui avait travaillé dans cette affaire, et M. de Bretignères, qui avait fait jadis une motion au Parlement en faveur de l'état civil et qui est mort en 1786. » (*Ibid.*, II, p. 389.)

2. Voir : *Les Partisans et les Adversaires de l'Édit de Tolérance*, par Arm. Lods. *Bull.* de 1887, p. 562.

sensation à quoi l'on ne devait pas s'attendre. Ce qui cause ma peine, c'est qu'attendu les idées que se font là-dessus certains fanatiques, j'ai lieu de présumer qu'ils auront écrit ou fait écrire, soit à M. l'archevêque, soit à d'autres colliers de l'Ordre, et, qu'envenimant les choses à leur ordinaire, on n'use d'artifice pour faire arrêter le voyageur.

Voilà, monsieur le marquis, quel est le mal que je crains. Quant au remède, le meilleur, à mon avis, serait que l'on pût mettre le



Lafayette.

voyageur sous la protection de quelqu'un des ministres de Sa Majesté.

Je vous souhaite, monsieur le marquis, santé, prospérité, bonheur dans toutes vos entreprises. J'embrasse le voyageur, et sa mère en fait autant. Lorsque les mesures seront prises, et qu'il n'aura rien à craindre, il aura soin sans doute de me l'apprendre : c'est un baume dont ma plaie a besoin.

Je suis, avec des sentiments distingués d'estime et de vénération,

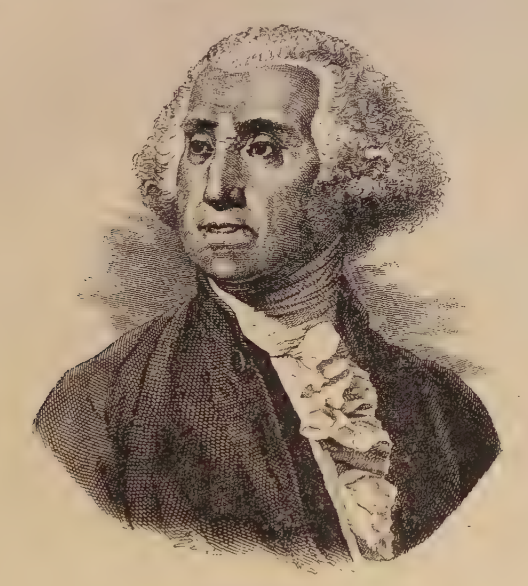
Monsieur le marquis, votre dévoué

Paul Rabaut.

Lafayette avait répondu :

Paris, le 21 janvier 1786.

Si je n'avais reçu, monsieur, une visite de M. de Saint-Étienne, il m'eût été difficile de comprendre la cause de vos inquiétudes; mais il m'a dit que son voyage, quoiqu'il n'ait d'autre but que de faire imprimer un livre et voir quelques savants, était différemment interprété à Nismes ; l'arrivée de M. de Périgord aura détruit cette idée, puisqu'il est l'organe naturel de vos intérêts, et que son caractère, encore plus que sa place, lui assure toute votre confiance. J'ai été



WASHINGTON.

très flatté, monsieur, de celle que vous me témoignez en son absence, en me communiquant vos craintes sur le sort de votre fils. Mais je suis bien tranquille à cet égard, et les bruits que vos ennemis répandent ne pourraient nuire qu'à votre cause, en réveillant les malintentionnés sans augmenter le zèle de vos amis. Permettez que je vous renouvelle ici, monsieur, l'assurance de tous les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et obéissant serviteur

LAFAYETTE.

A peine Lafayette était-il de retour à Paris, que Rabaut

Saint-Étienne lui avait adressé le savant M. de Poitevin, natif de Montpellier (1712), astronome très distingué[1].

Nîmes, 22 juin 1785.

Monsieur le marquis, je ne tarde guère à profiter des offres infiniment honnêtes que vous avez daigné me faire, relativement au procès que quelques-uns de mes amis ont en ce moment à Paris. Je prends la liberté, monsieur, de vous adresser M. de Poitevin, célèbre astronome de Montpellier, et membre de la Société royale des mines de la même ville. Ce savant s'intéresse lui-même au succès de ce procès; il est digne, monsieur, de toute votre confiance et cette lettre en est la preuve. Le mérite personnel de M. de Poitevin vous en convaincra encore mieux. Vous m'avez parlé, monsieur, d'un célèbre magistrat dont les lumières et le crédit pourraient être utiles à mes amis; vous mettriez le comble à vos bontés et à ma reconnaissance si vous daigniez introduire M. Poitevin chez le grand homme qui voudrait peut-être lui fournir les moyens et lui ouvrir les routes aux sollicitations nécessaires en pareil cas.

Le héros de l'Amérique est devenu le mien; qu'il me permette de porter à ses pieds mes hommages, et de lui offrir les témoignages de la vive gratitude et du profond respect que je conserverai pour lui durant le reste de mes jours. Ces sentiments feront la douceur de ma vie.

Je suis avec respect, monsieur le marquis, votre très humble et obéissant serviteur.

RABAUT DE SAINT-ÉTIENNE.

Lafayette met M. de Poitevin en rapport avec Malesherbes qui le reçut le 10 juillet.

M. de Poitevin ayant appris qu'on ne s'occupera des Protestants qu'à la fin d'octobre, était d'avis qu'il serait bon d'avoir alors quelqu'un à Paris pour suivre, ou même conduire, ce grand procès (*Lettre du 1er août* 1785)[2]. C'est ainsi que Rabaut Saint-Étienne avait été chargé de cette mission de *sollicitation*.

Aux premières communications de Lafayette touchant ses

1. Président de la Société des sciences et belles-lettres de Montpellier, collaborateur de l'*Encyclopédie*.

2. Voir l'article que nous avions publié dans le *Bulletin* de notre Société dès 1854 (t. III, p. 335).

vues et ses intentions en faveur des Protestants, Washington avait fait cette remarquable réponse, bien digne du *Fabius Cunctator* américain.

« Mes vœux les plus ardents accompagneront toujours vos entreprises. Mais souvenez-vous, mon cher ami, que c'est une partie de l'art militaire que de reconnaître le terrain avant de s'y engager trop avant. On a souvent plus fait par les approches en règle que par un assaut à force ouverte. Dans le premier cas, vous pouvez faire une bonne retraite ; dans le second, vous le pouvez rarement si vous êtes repoussé. » (*Lettre manuscrite du* 1er *sept.* 1785.)

Et c'est à ces sages conseils de tactique que Lafayette avait fait allusion dans ce passage d'une de ses lettres : « Je vous remercie, mon cher général, des sages conseils que vous me donnez. J'en profiterai et je trouverai dans ma prudence une satisfaction : celle de songer qu'elle est *dictée par vous.* »

Déférence vraiment charmante, qui honore également le grand homme de la Guerre de l'Indépendance et le jeune marquis français, déjà illustre à 26 ans, par son éclatante bravoure et sa fidélité dans cette mémorable campagne du Droit contre la Force. « Sa conduite avait été, dit C. de Witt, constamment *honorable,* souvent *héroïque*, parfois *très judicieuse.* » Et le biographe de Washington ajoute finement : « La défiance que son âge et sa race avaient tout d'abord inspirée disparut peu à peu et fit place à une confiance, à un attachement réels, de la part du Commandant en chef des troupes américaines, confiance et attachement dont Lafayette se montra toujours digne... Ce qu'il avait d'*intempestif* dans le caractère, et d'*un peu chimérique* dans l'esprit, fut tempéré alors par l'atmosphère de *bon sens* dans laquelle il vécut, par les conseils paternels et les *douces ironies* de Washington, par la crainte de l'affliger et le *désir de grandir dans son estime.* »

C'est ce qui eut lieu. Mais aussi à quelle école s'était trouvé le jeune et noble échappé de la cour de France! Washington avait foi dans la Vérité ; elle était la règle de sa conduite. Tous ses actes avaient un caractère moral qui commandait le respect. De tous les grands hommes, a dit M. Guizot, Washington a été le plus vertueux et le plus

heureux. On fut toujours assuré de son entier désintéressement — force immense, qui attire les âmes et rassure en même temps les intérêts, *certains de n'être pas livrés en sacrifice ou comme instruments à des vues personnelles ou ambitieuses*[1].

Mais revenons à l'affaire des Protestants. Rabaut Saint-Étienne, choisi comme député général (on ne pouvait faire évidemment un meilleur choix), avait quitté Nîmes en décembre 1785. Son départ, l'objet de son voyage, avaient été éventés : les fanatiques s'agitèrent. Il faut voir quelles alarmes en conçoit le pauvre vieux père Paul Rabaut (*Lettre à Lafayette*, 11 janvier 1786). Cancans et vaines manœuvres que tout cela ! répond Lafayette en la recevant (21 janvier)[2]. Il n'en avait pas moins fallu recourir au mystère et donner le change, en avançant ostensiblement le prétexte, plausible d'ailleurs, de l'impression à Paris d'un savant ouvrage de Rabaut Saint-Etienne, ses *Leçons à Bailly sur l'histoire pri-*

1. En fait de générosité et de désintéressement le général Lafayette en a remontré de belle façon à tous les républicains de France et de Navarre de ce siècle mal né. Il était riche à plusieurs millions. Il touchait, en 1777, de son château de Chavaniac-Lafayette, un revenu de 145,000 livres. Il en dépensait 96,000, toutes charges payées, laissant libre une somme de 50,000 livres, « qui, de 1777 à 1783, donna 300,000 livres. Il fallut néanmoins vendre pour 741,000 livres de biens. Il avait donc dépensé pour l'Amérique 1,041,000 livres. Tenant compte de l'augmentation de ses dépenses, on peut évaluer à 700,000 livres ce qu'il déboursa réellement pour l'Indépendance des Etats-Unis. La vente de ses terres diminua ses revenus de 23,000 livres. En 1783, il n'avait plus que 118,000 livres de revenus (tout cela résulte d'une note rédigée par l'ancien chargé d'affaires du général, M. Morizot, publiée par M. Henry Mosnier). — En 1789, les revenus sont encore diminués de 10,000 livres par la vente de ses terres de Bretagne. Il fit deux voyages, en Amérique et en Allemagne, il s'occupa de l'affaire des Protestants. — Au 1er juillet 1789, il avait 108,000 livres de rentes. Il vendit ses terres et contracta un emprunt de 750,000 livres. Ses revenus, au 10 août 1792, se trouvent diminués de 33,000 livres. Ils étaient tombés à 80,000 livres et encore avait-il à payer pour le service des intérêts de sa dette une somme de 13,200 francs (l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, t. XX, 10 sept. 1887, p. 543). L'achat du navire *la Victoire*, à Bordeaux, lui coûta 350,000 livres. — Finalement, moderne Epaminondas, il est mort *pauvre*, et ses héritiers sont demeurés sans héritage.

2. Voir les lettres dans le *Bull.* de 1854, t. III, pp. 340, 341.

mitive de la Grèce, qui parurent, en effet, chez de Bure en 1787[1].

Quelques mois plus tard, Lafayette écrivait à Washington :

Paris, 26 octobre 1786.

Vous serez bien aise d'apprendre que j'ai de grandes espérances de voir la situation des Protestants de ce royaume fort améliorée. Non pas assurément autant qu'elle devrait l'être, mais les absurdes et cruelles lois de Louis XIV seront grandement amendées...

Trois mois après :

Paris, 7 février 1787.

Il n'est pas probable que l'affaire des Protestants soit soumise aux Notables; elle pourrait y échouer, par les réclamations du clergé et d'un parti bigot. Nous arriverons à notre but de manière ou d'autre, j'espère, avant peu. Rien n'empêche que le roi, s'il se met au-dessus des plaintes des opposants, qui ne peuvent qu'intriguer et crier, ne décide à lui seul cette importante question. Puisque nous avons les inconvénients du pouvoir, ayons-en cette fois les bénéfices. Ce serait d'autant plus aisé que le clergé, s'il n'était pas consulté, ne chercherait nullement à y mettre obstacle, et qu'un système plus libéral serait conforme au bien public...

« Le 22 février 1787, dit l'historien Henri Martin, lorsque Louis XVI, ouvrit à Versailles, dans l'hôtel des Menus, l'Assemblée des Notables, Calonne prononça un discours, où le règne de Louis XIV était appelé, « ce règne *éclatant*... où « l'Etat s'appauvrissait par des *victoires*, tandis que le « royaume se dépeuplait par *l'intolérance*. »

« Ce désaveu *éclatant* de la révocation de l'édit de Nantes, cette condamnation du système catholique, attestait que le gouvernement était résolu à réparer, au moins en partie, la grande iniquité de 1685, et à remplacer *une tolérance* de fait par *la reconnaissance d'un droit*... Depuis plus de vingt ans, le Parlement avait établi en jurisprudence de déclarer non

1. M. Arm. Lods possède le traité passé, le 27 nov. 1786, entre Guill. de Bure et Rabaut, traité par lequel celui-ci cède la propriété de son ouvrage au prix de 600 livres.

recevable quiconque attaquait la légitimité des enfants nés des mariages protestants...

« Le Parlement avait pris les devants, dès la fin de 1778, et délibéré sur la présentation d'un vœu au roi, pour la constatation authentique des mariages, naissances et décès des non-catholiques. Louis XVI, sous l'influence du clergé, avait empêché la Compagnie de donner suite à cette délibération qu'il approuvait dans le fond; mais, depuis, l'opinion était devenue tellement impérieuse, qu'on n'osait plus reculer, et le Parlement venait d'émettre, le 2 février 1787, le vœu projeté en décembre 1786, afin d'enlever au ministre l'honneur de l'initiative. » (*Hist. de Fr.*, t. XIX, p. 480.)

Le 3 mai 1787, Lafayette écrivait à John Jay[1] :

Paris, 3 mai 1787.

Le dernier jour de notre session, j'ai eu le bonheur de faire dans mon bureau deux motions presque unanimement accueillies : l'une en faveur des citoyens français protestants; l'autre, pour une revision des lois, particulièrement des lois criminelles. Je vous envoie la résolution prise par le bureau ; elle a été présentée au roi par le comte d'Artois, notre président, et gracieusement reçue. Cela me fait d'autant plus de plaisir, qu'une tentative du même genre, concernant les Protestants, avait échoué devant le Parlement de Paris[2]. *Nous sommes si loin de la liberté religieuse que, même en parlant de tolérance, nous devons mesurer nos expressions.* J'ai été libéralement secondé par un savant et vertueux prélat, l'évêque de Langres, qui a parlé admirablement, sur la motion religieuse que j'avais introduite. Vous verrez que le bureau l'a escortée de bien des compliments... pour la foi romaine...

1. Secrétaire des Affaires étrangères. Il était lui-même petit-fils de réfugiés huguenots de la Guienne. Il fut un des plus dignes présidents du Congrès de Philadelphie pendant la Guerre de l'Indépendance, en 1779. Il vint ensuite à Paris comme l'un des quatre commissaires des États-Unis qui signèrent, le 30 novembre 1782, les articles préliminaires du traité de Versailles. — Les trois autres étaient Benjamin Franklin, John Adams, et John Laurens, encore un autre fils de réfugiés de France. (Voir Ch. Weiss, I, 416, 428.)

2. Voy. *Bull.* 1887, p. 543-546, une étude sur le rôle du Parlement lors de la promulgation de l'édit de 1787.

Assemblée des Notables de 1787.
(Extrait du procès-verbal de la séance du 23 mai.)

« M. de Lafayette a proposé de supplier Sa Majesté d'accorder l'état civil aux protestants et de donner la réforme des lois criminelles. Il a demandé la permission de lire un projet d'arrêté à ce sujet... »

Arrêté *pris le* 24 *mai* 1787 *rédigé par Lafayette et présenté au roi.*

« Le bureau, pénétré d'une vive et respectueuse confiance dans l'équité et la bonté du roi, croit ne devoir pas se séparer sans solliciter son attention sur deux objets étrangers, il est vrai, au travail du bureau, mais si importants à l'humanité, à la justice, au bien de l'État et à la gloire de Sa Majesté, qu'elle ne peut pas désapprouver cette dernière demande dictée par le zèle le plus pur et conforme au vœu de la nation.

« Une partie de nos concitoyens, qui n'a pas le bonheur de professer la religion catholique, se trouve être frappée d'une sorte de mort civile.

« Le bureau connaît trop bien le cœur du roi pour n'être pas persuadé que Sa Majesté désire faire aimer la vraie religion à tous ses sujets, dont il est le père commun ; et sachant que la vérité se suffit à elle-même, et que l'erreur seule a besoin d'employer la contrainte, joint les dispositions d'une tolérance bienfaisante à toutes les vertus qui lui ont mérité l'amour de la nation.

Le clergé, pénétré des grands principes que les Pères de l'Église se sont honorés de professer, applaudira sans doute à cet acte de justice.

« Le bureau s'empresse de présenter à Sa Majesté ses sollicitations pour que cette portion de ses sujets cesse de gémir sous un régime de proscription également contraire à l'intérêt général de la population, à l'industrie nationale et à tous les principes de la morale et de la politique[1]... »

« Cette motion aurait vraisemblablement échoué, dit le rédacteur des *Mémoires* (t. II, p. 179), si Lafayette n'avait pas été appuyé par l'évêque de Langres (M. de La Luzerne, plus tard cardinal) :

1. Arch. Nat. K, 677, n° 39. Sur la composition du deuxième bureau dans lequel siégeait Lafayette. Voir *Bull.* de 1887, t. XXXVI, p. 563.

« J'appuie, dit ce prélat, la demande de M de Lafayette par d'au-
« tres motifs que les siens. Il a parlé en philosophe, je parlerai en
« évêque ; et je dirai que j'aime mieux des *temples* que des *prêches*,
« et des *ministres* que des *prédicans.* »

Voici en quels termes l'intervention de Lafayette en faveur des Protestants, dans l'Assemblée des Notables, est rapportée par Boissy d'Anglas[1] :

« M. le marquis de Lafayette, dont la vie a été si glorieuse et le caractère si noble et si élevé, étant membre de la première Assemblée des Notables, attira le premier l'attention de son bureau, présidé par le comte d'Artois, sur l'état des Protestants de France. Je ne tairais point sans ingratitude que M. l'évêque de Langres, neveu de M. de Malesherbes (aujourd'hui le cardinal de La Luzerne), qui était membre du même bureau, développa, à cette occasion, les principes de tolérance et de charité qui furent ceux de l'immortel Fénelon, et qui doivent être avoués par tous les ministres de l'Évangile. »

On se rappela vraisemblablement que toutes les Assemblées du Clergé, lors même qu'elles étaient présidées par des prélats professant l'incrédulité, tels que les archevêques de Narbonne et de Toulouse, n'avaient cessé de demander l'exécution rigoureuse des atroces ordonnances portées contre les Protestants, sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV[2]. Monseigneur (depuis le roi Charles X), président du bureau, après quelques timides observations tendant à une fin de non-recevoir, ayant demandé les avis, ils se trouvèrent *unanimes* pour adopter la motion du général Lafayette.

Dans l'ouvrage qu'il a récemment publié sur *la Jeunesse de Lafayette*, M. Bardoux apprécie en ces termes (p. 205) l'intervention du général en faveur des Protestants à l'Assemblée des Notables : « Les aspirations de la philosophie du XVIIIe siècle, dans ce qu'elles avaient d'humain, de généreux, de libéral, trouvaient dans Lafayette le premier interprète de leurs vœux dans un corps politique. Certes, c'était noble-

1. *Essai sur la vie, les écrits et les opinions de M. de Malesherbes*, t. I, p. 385.

2. Sur le rôle du Clergé, on trouvera plusieurs pièces inédites et curieuses dans le *Bulletin* de 1887, p. 531 à 539.

ment commencer la vie pour ce grand seigneur que de vouloir donner à son pays la justice et *le respect de la conscience*, après avoir, dans le Nouveau-Monde, tendu la main à ce peuple qui s'émancipait[1] ».

Déjà en 1839, c'est-à-dire cinquante ans avant M. Bardoux, le poète Antoni Deschamps, avait rapproché et exalté, à bon droit, magnifiquement, les nobles promoteurs de l'*Édit de Tolérance :* les *Lafayette*, les *Washington*, les *Malesherbes*, dans ces vers qui caractérisent dignement cet épisode de 1787 :

> LAFAYETTE, *Franklin*, WASHINGTON, *Malesherbes*,
> Combien vous surpassez les conquérants superbes !...
>
> Apôtres du devoir et de l'humanité,
> Vrais défenseurs du peuple et de la liberté !
>
> On verra — nuit et jour, ainsi qu'une âme en peine —
> Le Monde Occidental se tenir en haleine[2],
> Tant que la Noble Idée, enfant de votre cœur,
> Ne l'aura pas soumis à son pouvoir vainqueur.
>
> Vous avez pris parti, dans la grande querelle,
> Pour la *Vertu divine*, et combattu pour Elle.
> Et maintenant votre âme est, au plus haut des cieux,
> Au sacré Diadème un rubis précieux !

Le premier de ces beaux vers, rapprochant ainsi les noms de Lafayette et de Washington, avec ceux de Malesherbes et de Franklin, était fait pour nous frapper et nous émouvoir, au moment où nous allions écrire la présente étude...

Charles Read.

1. Nous avons ouï dire que les descendants *actuels* du général Lafayette (au nombre de 54), seraient peu fiers de la gloire morale de leur aïeul et renieraient volontiers son passé libéral, sous le rapport politique et religieux, pour ne se prévaloir que de son prestige militaire. Cela est-il croyable ? — Triste chose que la politique, en tout temps, et particulièrement au nôtre !...

2. Prophétique et remarquable vision ! (*Réd.*)

Documents

UNE VICTIME DU « MIROIR DE L'AME PÉCHERESSE »

DE MARGUERITE D'ANGOULÊME, SŒUR DE FRANÇOIS I[er]
L'IMPRIMEUR ANTOINE AUGEREAU ET SA FAMILLE

(1534-1559)

Il y a près de trois ans que je possède une copie sur papier timbré [1] de la sentence qu'on voudra bien lire plus loin, puisqu'elle condamne l'une des premières victimes de la Réforme, et qui plus est, un de ces hardis imprimeurs sur lesquels on possède si peu de renseignements précis. Elle ne se trouve pas dans les registres du Parlement de Paris qui la rendit et auxquels j'ai emprunté la plupart de celles que j'ai publiées jusqu'ici. J'ai déjà eu l'occasion de dire que ceux de ces registres qui contenaient les condamnations terribles provoquées par l'affaire des placards, ont disparu, intentionnellement cela va sans dire. Mais cet arrêt qui précéda de très peu de jours la condamnation à mort proprement dite, a été conservé parce que, suivant la note inscrite en tête, il était « de conséquence ». Cela signifie que le cas particulier d'Antoine Augereau avait soulevé une question de jurisprudence qui fut tranchée par le Parlement de Paris, et dont, pour cette raison, une copie fut transmise aux autres parlements. Celui de Toulouse, qui a conservé une grande partie de ses archives (jusqu'à des milliers de sacs de procès), l'a fait inscrire dans son quatrième registre d'*Edits* (fol. 30, Arch. de la Haute-Garonne, série B), où j'ai pu facilement le retrouver grâce à une note d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale (Fr. 4402, fol. 62 v°, n° 24, *relevé d'actes royaux, etc., au parlement de Toulouse*).

Avant d'insister sur le point de droit que souleva ce procès, rappelons ce qu'on sait d'A. Augereau. Il était de Fontenay-

1. Coût : Papier, 1 fr. 80; — 1 rôle, 2 fr. ; — timbre 0 fr. 15; total 3 fr. 95. C'est ainsi qu'en province les conseils généraux encouragent les recherches historiques.

le-Comte[1]; Lottin le cite comme ayant exercé de 1531 à 1535 et Panzer donne plusieurs de ses impressions. En voici quelques-unes dont je dois l'indication, en partie, à notre collaborateur M. Emile Picot :

1532. 16 mai. *Le Chasteau de Labour, par Pierre Gringore*, in-16 (pour Galliot du Pré).

1532. *Grynaei Novus Orbis regionum ac insularum veteribus incognitarum.* — In-fol. (pour Jehan Petit et Galliot du Pré).

1532. 30 octobre. *L'adolescence Clementine, aultrement oeuvre de M. Clément Marot, de Cahours, valet de chambre du Roy*, in-8 de 6 et 126 ff.

1533. *Hesiodi Opera et Dies*, in-8, voy. Brunet, III, 143.

1533. *Divi Aurelii Augustini de Spiritu et Littera liber unus* (Cat. Claudin, janv. 1881, n° 26,050).

1533 (?) *Le miroir de lame pecheresse auquel elle recongnoist ses faultes et pechez, aussi les graces et benefices a elle faictz par Jesuchrist son espoux*, 36 ff. non paginés, *a-i* par 4. s. l. n. d. (Mazarine 21,712).

Le miroir de tres chrestienne princesse Marguerite de France, royne de Navarre, duchesse d'Alençon et de Berry, auquel elle voit et son neàt et son tout, 36 feuillets foliotés, signés *a-e* par 4. s. l. n. d. (Mazarine, 21,660)[2].

1. Fils d'Ant. Augereau et de Françoise Goupil, celle-ci d'une famille de médecins, qui devint plus tard protestante. Voy. B. Fillon, *Recueil de notes sur les origines de l'Église réformée de Fontenay-le-Comte*, Niort, Clouzot, 1888, in-4°, p. 23 et ss.

2. Je ne connais que ces deux éditions du *Miroir* par Antoine Augereau, mais auxquelles il n'a mis ni son nom ni aucune date. La première est la reproduction de la deuxième partie du livret publié par Simon Dubois à Alençon en 1533. Elle paraît avoir été imprimée assez hâtivement, ainsi qu'en témoignent des fautes signalées sur l'avant-dernière page, et le fait qu'en marge des feuillets 3vo et 9ro, les citations de l'Ecriture sainte très amples et nombreuses, sont composées en caractères gothiques, tandis que tout le reste du volume l'est en lettres romaines rondes. Les 26 premiers feuillets renferment le *Miroir*; — 27 à 29 le *Discord estant en l'homme par la contrariete de lesperit et de la chair, et paix, par vie spirituelle. Qui est annotation sur la fin du VII chap. et commencement du VIII de lespistre sainct Pol aux Rom.*; — 30 à 35 *Oraison a nostre seigneur Jesuchrist, du pecheur contrict, et penitent. Impetratiue de grâce, et remission pour ses delictz*, prière rimée sans l'addition ci-dessus; feuillet 36 recto *Aux lecteurs* (Errata). — On aura déjà remarqué que l'autre édition sortie des mêmes presses — et, qui a certainement suivi celle dont je viens de parler, puisque les corrections mentionnées y ont été faites — en

1534. Février. *Libri de re rustica M. Catonis, M. Terentii Varronis, L. Junii Moderati Columellae, Paladii Rutilii* (pour Jean Petit et Galliot du Pré).

1534. *Eusebii Pamphili de preparatione evang.* in-4°.

1534. *L'oraison que feit Ciceron à Caesar pour le rappel de M. Marcellus, translatée... par l'esleu Antoine Mascault* (Bibl. nat. vélins).

Il suffit de jeter les yeux sur cette liste, sans doute incomplète, pour s'assurer qu'il n'y a guère qu'un seul de ces ouvrages qui a pu désigner A. Augereau à la haine des ennemis de la Réforme. C'est le *Miroir de lame pécheresse* qu'il imprima jusqu'à deux fois. — A première vue on s'étonne que le fait d'avoir réimprimé un livret de la sœur même du roi que maître Simon Dubois avait déjà fait paraître deux fois, en 1531 et 1533 (Voy. *Bull.* 1887, 670), ait paru assez grave pour motiver une arrestation, Elle s'explique, au contraire, facilement lorsqu'on se rappelle quelques-uns des événements qui venaient de se passer. En octobre 1533, à la suite d'une comédie jouée au collège de Navarre et où Marguerite était représentée comme une mégère, le *Miroir* de la même princesse avait été rangé parmi les livres suspects, parce qu'il avait paru sans l'autorisation de la Faculté de théologie. Ces attaques hardies contre la protection accordée à l'hérésie en haut lieu, n'avaient pu être réprimées que parce que Fran-

diffère, en ce que le nom de *Marguerite* se trouve sur le titre. Un avis au verso du titre dit qu'elle a été corrigée « sur l'original escript de la propre main de la Royne de Navarre ». En outre de ce que je viens d'énumérer, elle renferme (feuillet 2) un petit prologue versifié sous ce titre : MARGUERITE de France, sœur unicque du ROY par la grâce de DIEU Royne de NAVARRE, au Lecteur; — à la fin (feuillets 35 et 36) l'*Oraison tresdevote a nostre Seigneur Jesus Christ, pour impetrer sa misericorde*, dont on trouvera la première partie plus loin; — et *le VI Pseaulme de David, translate en Francoys selon L'hebrieu, par Clement Marot, Valet de chambre du Roy*, c'est-à-dire le premier psaume que C. Marot traduisit et qui avait déjà paru séparément (cf. H. Harrisse, *La Colombine et Clément Marot*, 2e éd. 1886). — En résumé, dans cette édition, le *Miroir* occupe les feuillets 3 à 26; le *Discord...* 27 à 29; l'*Oraison* rimée 29vo à 35ro (qui ne renferme que les trois derniers vers)— et les citations *en marge* se bornent à renvoyer aux chapitres de l'Écriture sainte qui les renferment, tandis que dans l'édition antérieure, l'imprimeur a généralement donné le commencement du passage allégué.

çois Ier, son confesseur et le recteur de l'Université avaient pris la défense de Marguerite contre le fanatisme ignorant des Sorbonistes[1]. Mais l'émotion soulevée par les placards, un an plus tard, rangea ouvertement le roi du côté de la réaction à outrance.

Il donna, en effet, les ordres les plus sévères pour que les auteurs de ce scandale fussent recherchés et châtiés avec la dernière rigueur. Or, il parait qu'A. Augereau était « alié desdits affixeurs », c'est-à-dire frayait avec ceux qui, le 18 octobre 1534, avaient affiché le violent pamphlet d'Antoine Marcourt contre la messe; d'ailleurs, en réimprimant le livret de la reine de Navarre, il avait provoqué à son tour ceux qu'il avait tout intérêt à ménager.

Sa deuxième édition renfermait, en effet, cette adaption du *Salve regina* à Jésus-Christ, bien faite pour exaspérer les cléricaux :

Je te salue Jesuchrist, roy de misericorde.

Je te salue nostre vie, nostre doulceur et nostre esperance.

Nous (qui sommes les fils de Éve : bannis) crions à toy. Nous soupirons à toy, gemissantz et plourantz en ceste vallée de misère.

Avant doncques, nostre Mediateur, convertiz tes yeulx misericordieux à nous.

O benoist Jesus, monstre-nous la face de ton Père après cest exil.

O clement, O pitoyable, O doulx Jesus Christ.

V. En toutes noz tribulations et angoisses. R. Secours-nous Jesus Christ nostre salut et gloire.

— sans compter le psaume VI « translaté selon l'hébreu » par Clément Marot déjà plus ou moins suspect. L'imprimeur qui avait ainsi bravé la sacrée Faculté fut donc arrêté et incarcéré à la Conciergerie.

Il essaya de se sauver, ou du moins de prolonger son procès en excipant de sa qualité de clerc. Il appartenait donc, ce qu'on ignorait jusqu'ici, au clergé séculier ou régulier et demandait à être renvoyé par devant son juge naturel, c'est-à-dire au tribunal ecclésiastique. Le 19 décembre, le Parlement délibéra si le prisonnier pourrait jouir de ce « privilège

1. Voy. le récit de ces faits par Calvin, *Opera* (éd. Reuss), X (II), 27 ss.

clérical » qu'il invoquait. Il se décida pour la négative et ce pour deux raisons : 1° parce que l'imprimeur avait contrevenu aux défenses faites, proclamées et publiées par la « Cour », ce qui constituait un crime de lèse-majesté divine et humaine ; 2° parce qu'en punissant ce crime la cour prenait la « défense de l'Eglise et de sa doctrine et foy catholique », c'est-à-dire du corps même auquel appartenait le criminel. Voici d'ailleurs, tout au long cet

Arrest de conséquence.

Extraict des registres du Parlement.

Cejourd'huy, en voyant par la Court le procès criminel fait par le prévost de Paris ou son lieutenant, à l'encontre d'un nommé Anthoine Augereau, prisonnier en la conciergerie du palays, chargé d'avoir dict et proféré plusieurs prépositions (*sic*) erronées, blasphèmes escandaleux, contre la saincte doctrine et foy catholique, et aussi d'avoir contrevenu aux inhibitions et défenses de la court, a esté mis en délibération s'il joiroit du privilège de cléricature par lui allégué.

Sur quoy a esté délibéré et conclud que le d. prisonnier ne joiroit du d. privilège clérical, ains la d. court l'en a débouté et déboute, et que l'on ne fera aucun renvoy pardevant le juge de l'Église, dud. prisonnier ; — soit pour raison de la qualité du crime, qui est vray crime de rébellion et désobéyssance, attendu la contravention aux défenses faictes, proclamées et publiées de par la court, perturbation de l'estat publicque et oculte conspiration contre le bien d'icellui, crime par ce moyen, non seullement de lèse-majesté divine, mais aussi contenant taisiblement en soy crime de lèse-majesté humaine ; — ne aussi pour raison de la d. qualité de clerc, du privilège de laquelle ès d. cas il ne devoit joyr, attendu mesmement que la cognoissance et punition que en prennent les juges séculiers est pour la défense de l'Eglise et de sa doctrine et foy catholique, et à ceste cause ceulx qui l'offendent ne doivent joyr du privilège ecclésiastique.

Et a esté délibéré que ce présent arrest sera gardé et observé en tous autres cas semblables esquelz l'on ne trouvera apparente raison de diversité.

Fait en parlement, le dixneufviesme jour de décembre l'an mil cinq cens trente-quatre.

Ainsi signé : Hubendel.

En conséquence, quatre jours plus tard, comme le raconte une petite chronique contemporaine (*Bull.* XI [1862], 256).

« La veille de Noël XXIIIIe jour du mois de décembre audit an, Antoine Augereau, natif de Poictou, alié desdits affixeurs et pour avoir imprimé de faulx livres, feict amende honorable comme dessus (devant nostre Dame) et par mesme sentence fut pendu et estranglé en une potence, place Maubert, et illec bruslé. »

Il paraît qu'Antoine Augereau dont la famille devint, d'ailleurs, protestante, ne fut pas seul persécuté pour sa foi. M. E. Picot nous apprend, en effet, qu'un *Guy Augereau*, peut-être le neveu d'Antoine, était, en 1559, prisonnier au Châtelet de Paris, probablement pour cause de religion.

Pierre Jouault, fondeur de lettres d'imprimerie, demeurant à Paris, rue des Carmes, à l'Homme sauvage, et diverses autres personnes, dont un couturier et un barbier; puis *Martin l'Homme*, maître imprimeur à Paris, rue du Meurier, en la maison appelée vulgairement la Grand'court, attestent, à la date du 18 janvier 1558 (1559, n. s.), qu'ils ont bonne connaissance de *Guy Ogereau* (*sic*), graveur de lettres d'impression, fils de *Michel Ogereau*, libraire à Poitiers, et de *Jehanne Cossot*, sa femme, actuellement prisonnier au Châtelet[1]. Ils savent que ledit Guy demeure à Paris, qu'il y tient chambre, ménage, feu et lieu; qu'il est homme de bien, de bonnes mœurs, de bonne vie et honnête conversation. Ils ajoutent que Guy occupe depuis deux ans une chambre dans la maison de l'Homme sauvage et qu'il demeurait auparavant place Maubert, à la Croix-de-Fer[2].

LA FONDATION DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE CELLE

(1686-1699)

D'une main grande, ferme, mâle, très claire, mais très peu belle, Eleonor (*sic*), duchesse de Brunswic Lunebourg, a

1. C'est sans doute pour essayer de sauver le prisonnier que ce témoignage fut rendu.
2. Ces renseignements sont extraits d'un acte notarié analysé par

apposé deux fois sa signature aux actes de son Église de Celle. Cette dernière et sa protectrice, dont descendent quatre dynasties royales régnantes en Europe, ont été récemment l'objet de trois doctes travaux. Dans un discours éloquent, tenu à la dernière assemblée générale du *Deutsche Hugenotten-Verein*, M. Sander a réuni tout ce que jusqu'ici on savait de la vie à la fois si romantique et si honorable de cette belle, séduisante et énergique duchesse. Le discours se lit dans le journal *Die französische Colonie*, du Dr Béringuier publié à Berlin (nos 3 et 4 de cette année). Dans le même journal (1892, p. 199). M. Von Blœdeau nous a fourni des inscriptions de l'église et des cimetières et quelques lignes des actes de la communauté huguenote de Celle. Et tout dernièrement notre ami A. J. Enschédé a intéressé les lecteurs de ce *Bulletin* (1892, p. 644 sv.) par une histoire de la fondation de la duchesse de Brunswic-Lunebourg.

Ce qui, malgré ces savantes recherches, reste à prouver encore, c'est que toutes les familles de chevaliers, barons, comtes et marquis, dont la belle poitevine aimait à orner la cour de sa petite résidence, étaient des coreligionnaires d'Eléonore, des huguenots de profession et de cœur. J'en donnerai la preuve grâce aux documents de l'Église de Celle, qui sont devant moi. Ils montreront aussi que cette Église, bien loin de n'être qu'une simple annexe du château, a eu une existence individuelle très marquée. Ce sera, D. V., le sujet d'un des prochains cahiers du *Deutsche Hugenotten-Verein*.

Voici, en attendant, un document psychologiquement intéressant, et qui montre très exactement quelle position l'Église huguenote de Celle occupait vis-à-vis de sa fondatrice, en même temps qu'elle fixe la date (1686) de la première organisation de cette Eglise du Refuge (cf. *Bull.* 1892, 649-50).

La paix de Ryswic ayant dissipé les dernières espérances des réfugiés de retourner dans une France tolérante par le rétablissement de l'édit de Nantes, on pensa aussi à Celle à demander, pour les proscrits, un établissement définitif

M. le baron Pichon dans son grand recueil manuscrit (II, 576) ; c'est à son obligeance que nous en devons communication.

garanti par une patente de S. A S. Monseigneur le duc. Dans ce but, le 4 décembre 1698, le consistoire chargea le Pasteur *Delaforest* — il signe toujours ainsi — de dresser une requête pour Monseigneur, une pour Madame la duchesse et trois autres pour MM. de Bernstorff, premier ministre, de Bülow, maréchal, et de Bothmar. Les cinq requêtes furent insérées dans le livre du Consistoire « pour une marque des soins que le Consistoire a (pris) de procurer un tel avantage à l'Église de Zell ». Elles émanent toutes du pasteur Delaforest. Voici la première :

Madame,

Il faudrait que nous fussions les plus ingrates personnes du monde, si nous n'avions le cœur pénétré de reconnaissance pour les grâces que nous avons reçues, et que nous recevons tous les jours de V. A. S.

Dans notre triste dispersion, dont toute l'Europe sait la cause, Elle est entrée dans les sentimens d'une charité compatissante pour nos malheurs, et par un zèle incomparable, Elle a eu la bonté de procurer au petit troupeau qui s'est trouvé en cette ville, la permission de s'assembler pour l'exercice de notre Religion. Nous sentons, Madame, nous sommes redevables à V. A. S. de la précieuse liberté, dont nous jouissons. C'est Elle qui nous a donné *un lieu dans sa maison pour le service de notre grand Dieu* et, à l'exemple d'Obed Edom (II. Samuel 6, 11), Elle y a bien voulu loger son Arche. C'est là où elle entretient si libéralement cette lampe que le seigneur a voulu allumer en notre petit tabernacle, afin que ceux qui font ici profession de la Religion réformée se réjouissent à sa lumière.

Nous considérons donc V. A. S., Madame, comme la cause prochaine dont le Seigneur s'est servi pour notre Consolation et nous espérons qu'Elle continuera à nous faire sentir les douces influences de Sa faveur pour nous faire ouïr la prédication de la Parole de Dieu et vaquer aux actes de piété par le chant de ses louanges et par l'invocation de son grand nom.

Nous bénissons le souverain arbitre du monde de ce que dans l'élévation, où la Providence l'a mise comme une autre *Esther*, V. A. S. s'est si généreusement occupée à nous faire avoir la protection favorable de Monseigneur, Son Auguste Epoux ; et nous ne pouvons que prier Dieu, avec toute l'ardeur dont nous sommes capables, qu'il Lui fasse longtemps jouir de cette gloire dont il Lui a fait part sur la terre, et de Ses biens dont Elle fait un si bon usage pour secou-

rir tant de personnes et pour soutenir le sanctuaire de l'Eternel, dont Elle a jetté les premiers fondemens en faveur des pauvres Réfugiés français.

Après tant de biens que V. A. S. nous a fait, que n'avons-nous pas à espérer d'une main qui nous a toujours été si bonne?

Cela nous imprime une certaine confiance, Madame, que Vous ne désapprouverez pas la très humble Requête que nous osons Vous présenter, pour vous supplier, avec un très profond respect, de vouloir bien appuyer Celle que nous adressons à Monseigneur le Duc.

Quelque bien que nous soyons dans cette douce retraite que S. S. a eu la bonté de nous donner; quelque tranquilles que nous soyons dans le culte que nous rendons au Seigneur selon les mouvemens de notre conscience; quelque sujet que nous ayons de bénir Dieu de ce que la tempête qui nous a enlevés de notre patrie, nous a fait rencontrer un port assuré, où nous sommes à couvert de l'orage par la protection de Monseigneur et par la grâce de V. A. S.: Ce nous serait, Madame, une matière de grande satisfaction de voir de notre temps même, l'*affermissement de la liberté* que Sa Sérénité nous a concédée par tolérance, afin que ceux qui viendraient après nous, la possédassent en vertu de quelque *patente* de S. A. S. qui l'autorisait.

C'est, Madame, ce que nous demandons, à Monseigneur, avec *la permission d'avoir quelque lieu commode pour faire nos assemblées*, quand nous (ou nos successeurs) serions en état d'en acquérir

V. A. S. a pu remarquer que *celui que Sa Bonté nous a donné depuis plus de douze ans s'est souvent trouvé trop étroit* pour contenir ceux qui s'y rendent. Nous sommes fort heureux de l'avoir tel qu'il est, et nous conserverons toujours fidèlement la mémoire de V. A. S., notre bienfaitrice et *la fondatrice de notre Eglise.*

Comme nous avons appris que quelquefois Elle avait eu la pensée d'en faire chercher un autre plus étendu, nous nous en remettons à Elle. V. A. S. n'a pas besoin de sollicitation là-dessus. Nous pouvons dire seulement que, bien que ce fût un monument de sa grande et exemplaire charité et qui augmenterait Sa gloire parmi tous les Protestants Réformés, nous ne Lui demandons rien que ce que Sa prudence et Son zèle peuvent Lui faire juger à propos.

Le but de ce que nous proposons ici n'est que la prière que nous Lui faisons de contribuer par Son intercession à nous faire obtenir la grâce que nous demandons à S. A. S. Quelque succès que puissent avoir les mouvemens de notre zèle, nous ferons toujours avec ardeur des prières véhémentes pour la conservation de V. A. S.,

pour la prospérité et pour l'accomplissement de Ses souhaits, puisque nous sommes avec une profonde vénération, Madame, de Votre Altesse Sérénissime

Les très-humbles, très-obéissans, très-soumis et très-obligés serviteurs,
les Français Réfugiés à Zell
et les autres Réformés,
et pour tous,
Delaforest, Pasteur
de ladite Église.

Les quatre autres requêtes du consistoire de Celle, c'est-à-dire du pasteur Delaforest, ne diffèrent de celle-ci que par quelques tournures particulières. Dans la lettre à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc, par exemple, se trouve ce passage :

« Les souverains font ce qui leur plaît pour ceux qui sont dans leur dépendance... ...Nous avons à peu près dans la politique la même maxime à l'égard des Princes dont nous dépendons, que celle que nous soutenons en la Religion à l'égard de Dieu. Comme nous ne prétendons pas mériter envers le Roi des Rois les biens qu'il nous fait, aussi ne croyons-nous pas, que des sujets puissent demander à leurs souverains que comme des grâces ce qu'ils les supplient de leur octroyer. — Il est vrai, Monseigneur, que les supplians ne sont qu'*une poignée de peuple*. Mais, quand il s'agira d'employer notre vie même pour le bien de son Etat, nous nous y porterons avec tant de courage qu'on dira que nous sommes come *un fort grand peuple*... »

Toutes les cinq Requêtes furent très bien reçues; si bien qu'elles aboutirent à la *Patente du* 12 *août* 1699, qui accorda aux Réfugiés de Celle plusieurs privilèges très précieux, quoique restreints par l'autorité ecclésiastique luthérienne du duché.

Henri Tollin.

Mélanges

LE DOCTEUR JEAN DE ROSTAGNY

RIMAILLEUR PLAISANTIN

DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

(Mars-Septembre 1685)[1]

V. — On a vu que la 4e épître et la 5e rimaille du sieur de Rostagny sont adressées à Mademoiselle Théobon[2] : « Quittons le cimetière de Charenton, lui dit-il ;

Retournons avec les vivants,
Ne parlons plus des lieux funèbres.
Entrons, et joignons ces sçavants
Que j'aperçois dans les ténèbres.

Sur ce, il entre dans un « cabaret », où des Huguenots sont à table, prenant leur repas et causant.

J'écoutai, sans dire un seul mot.
Après le dernier coup de cloche,
Pour payer mon petit écot,
Je tirai dix sols de ma poche.
Je considérai, dans la cour[3],
De leurs nouveaux Saints les images :
Gaches, Daillé, Derelincourt (*sic*),
Et d'autres pareils personnages[4].
Outre les fruits et les pâtés,
On voit là six ou sept Libraires.
Je regardai de tous côtés
Et n'y trouvai aucuns bréviaires.
Ils n'ont que des livres *pour* eux
Et *contre* l'Église Romaine.
Mais entrons vite, car je veux

1. Voy. le n° du 15 février, p. 143.
2. La dame d'honneur la plus intime de la princesse palatine, que Louis XIV finit par lui retirer, à cause de sa religion.
3. En note : « La Cour du Temple. »
4. En note : « Les Ministres en taille douce. »

Ouïr cet aveugle qu'on mène.
Un Ministre aveugle[1]... ô grand Dieu !
C'est pour accomplir l'Écriture
Qu'il vient enseigner en ce lieu,
Par un miracle de nature !
Donc vous prenez, en ces bas lieux,
Pauvre petit troupeau d'élite,
Pour aller plus droit dans les Cieux,
Un aveugle à vostre conduite !...
Il dit son *Pater* en françois
Et renverse à tâtons le sable[2].
Tous se relèvent à la fois
Pour entendre ce vénérable.
Un petit enfant assez beau
Dégoise là son Catéchisme,
Élevé sur un escabeau
Proche de ce fauteur du schisme.
J'entends que ce petit garçon
Répond au Père à courte manche :
« Nous avons pour nostre leçon
« Celle du dixième Dimanche[3]... »

Le prêche commence par la lecture d'un texte biblique.

Escoutons si ce grand docteur
Le prouvera par l'Écriture...
... Il commence à lever la teste
Pour prouver en coigne-festu[4]
Que son cheval n'est qu'une beste.
Jurieu, le Ministre de Mer,
Et Lenfant, celui de Bazoches,
Sur ce point ont voulu s'armer
Et s'entredonnent des taloches.

1. En note : « De Metz en Lorraine. »
2. Le sablier.
3. C'est le service de l'après-midi, c'est-à-dire ce qu'on appelait *le Catéchisme*. C'est pourquoi un enfant récite la Xe section, ou « dixième Dimanche ».
4. Un vrai cogne-fêtu, un homme qui sue sang et eau à ne rien faire. On dit : « Il ressemble à Cogne-fêtu, qui se tue et ne fait rien. » Bien des gens en sont là. (Dict. de l'Acad.)

De vive voix et par escrit,
Le sieur Closet[1], controversiste,
Leur a bouleversé l'esprit
Jusqu'à quitter leur premier giste.

Nous faisons grâce ici à nos lecteurs d'un galimatias de controverse, mais n'omettons pas de leur faire savourer ces jeux d'esprit (ou calembredaines) bien caractéristiques :

Calvin, tiré de *calvere*
(Comme chef de la fourberie)
Veut dire autant que *fallere*,
Son fait n'étant que tromperie.
Chaque Ministre, au mot latin
De MINISTER, en anagramme
Fait MENTIRIS, par un destin
Qui dit tout en cette épigramme.
Luther, Viret, Bèze et Calvin
Ont renversé l'Écrit Divin.
Bèze, Calvin, Luther, Viret,
Croïent autant que Mahomet.
Calvin, Luther, Viret et Bèze
Ont mis tout le monde en malaise.
Bèze, Viret, Calvin, Luther,
Et les leurs, s'en vont en Enfer.

Qu'on se le dise! Voilà qui a dû faire les délices des prestolets du temps et de leurs sociétés dévotes! — Le Prédicant, ayant achevé son sermon, descend de la chaire « seul, à petits pas », pour procéder à une cérémonie baptismale.

Il s'en vient appliquer en bas
L'eau du sacrement du Baptême.
Il dit, en faisant les yeux doux :
« Frères de la sainte famille,
« Quel enfant nous apportez-vous? »
On dit : « Monsieur, c'est une fille. »
— « Ne désirez-vous pas courir

1. En note : « En Beauce. » — Il y eut, en effet, une conférence à Mer, en 1659, entre Dan. Jurieu et un certain Closet qui y était venu prêcher le Carême. Voyez comme ce Rostagny était informé! On dirait un faux frère!

(Parlant aux parrain et marraine)
« Dans ce chemin, pour y mourir
« Plutôt qu'en l'Église Romaine? »
— « Oui, Monsieur, tous jusqu'à la mort
« Nous suivrons toujours avec joie,
« Et de plus nous ferons effort
« Que cet enfant ait même voie. »
— « Le Seigneur soit donc avec nous! »
(Tendant la main sous une aiguière,
Il dit :) « Quel nom lui donnez-vous?
« Nommez, ça, et ne tardez guère. »

Après qu'on a déclaré donner à l'enfant le nom d'*Esther*,

Le Lecteur verse dans sa main
De l'eau, que, sans autre préface,
Suivant la forme du Romain,
Il lui renverse sur la face[1]...
Ce que l'on dit en cet instant,
Le nom, les parrains et marraines,
Et l'eau qu'on verse sur l'enfant,
Tout est de l'Église Romaine.

Cette similitude a toujours eu le don de faire enrager les « Romains », qui voudraient avoir le monopole du baptême, tel qu'ils l'administrent.

Le nom d'*Esther*, choisi tout exprès ici par notre plaisantin, lui fournit un texte — ou prétexte — pour fulminer contre la Réforme, qui « a le Livre d'*Esther* pour apocryphe » et, partant, devrait proscrire également le prénom d'Esther, comme un nom apocryphe! Argument polémique de belle force et vraiment renversant!... Mais passons à une autre cérémonie.

Laissons-là ce pauvre innocent,
Qui peut un jour devenir sage,
Pour voir cet autre objet présent,
Que je crois être un Mariage.
Le Lecteur, en dernier ressort,

1. Ce « lecteur » qui verse l'eau dans la main du ministre, c'est l'Antoine de semaine ou de mois.

Lit les annonces de Promesse[1],
Et l'époux (ah ! damnable sort !)
Est un renégat de la Messe[2].
  Esaü, pire qu'un lutin,
Tu vas, pour moins d'une lentille,
Te perdre de si bon matin,
En prenant une telle fille !
  Ah ! tête de peu de cerveau !
Tu quittes l'Église de Rome,
Pour avoir la vache et le veau,
Avec quelque petite somme !...
  Laissons-là tous ces gros palots
Avec leurs dondons de village,
La moitié chaussés de sabots
Pour danser après ce voyage...

Et de se lamenter sur ce qu'ainsi « la chair et l'argent, « cette double amorce du Démon, perdent les âmes et font, « en cet instant,

D'un fidèle un grand hérétique !
  Un moine[3], tombant par malheur,
Croit épouser une baronne,
Et le terme de son bonheur
Sont les débris de sa couronne.

Quelle abomination de voir Genève attirer ainsi « des docteurs, des prêtres, des moines, en grand nombre » !

Autant d'aspostats, déserteurs,
Pour un plaisir qui n'est qu'une ombre !

Bravo, Rostagny ! Que ce dernier petit vers te soit compté !

1. Promesse de mariage, les bans.

2. Qui sait si en réalité Rostagny, faisant le faux frère, n'est pas allé à Charenton un jour où il y eut un baptême d'une fille nommée *Esther* et un *mariage mixte*. Les registres consistoriaux brûlés au greffe du Palais de Justice, où nous les avions retrouvés en 1835 (voir *Bull.* t. IV, p. 625) ou bien ceux qui sont demeurés introuvables, contenaient peut-être la réponse à cette question désormais insoluble. — De même quant à ce pasteur aveugle, « de Metz en Lorraine ».

3. En note : « Apostasiant à Genève. »

Dirait-on pas que tu as connu cet autre versiculet, d'un poète badin du XVIIIe siècle :

Le pré valait-il la fauchure?...

Les deux font la paire.

VI. — Sixième rimaille. Elle est dédiée à Mademoiselle de La Périère. Rostagny, dont la première rimaille a, dit-il, reçu d'elle un bon accueil, « va » continuer son voyage, et montrer, par les faits qu'il a colligés, ce que c'est que la huguenoterie.

Sans exagérer d'un seul mot,
Prenez la peine de les lire,
Et vous verrez qu'un Huguenot
N'est qu'une chimère pour rire.

Et comment débute sa démonstration? Par l'histoire d'Écosse et une émeute que, dans Édimbourg la grande ville, des libertins, sans le savoir, firent un jour de la Saint-Gille. (On ne s'attendait guère à voir l'Écosse en cette affaire!) Puis, arrivant à Calvin et à Bèze, il faut voir comme il les arrange! quels ragots il accumule pour les noircir! Là, encore et toujours, appliquant la maxime qu'il faut chercher la femme, — la femme, qui perdit Adam, — qui « perdit Troie », — et qui perdit de même tous les prétendus Réformateurs et les prétendus Réformés. Partout il voit « un infâme

Qui renonce à tout et se vend
Aux Huguenots pour une femme! »...
Pour estre des Saints parmi vous,
Il ne faut qu'estre opiniâtre,
S'éloigner tant qu'on peut de nous
Et nommer le Pape *idolâtre*.
Deux Huguenotes, ce dit-on,
Sont en ces trois vertus si riches
Qu'un paroissien de Charenton
Dit un jour : « Leur faudrait deux niches! »

Il paraîtrait que le bruit s'était répandu que ceux de la R. P. R. allaient être de nouveau renvoyés, pour l'exercice de leur culte, de Charenton à Ablon, comme avant 1606, et que cet exercice subirait, du coup, certaines modifications :

L'on croit que ce Temple nouveau
Doit, en augmentant vostre peine,
Dans Ablon rechanger de peau
Pour prêcher et faire la Cène...
Afin que nous vivions en paix,
Messieurs, éloignez cet asile
Et ne vous ingérez jamais
D'estre voisins d'aucune ville...
Car je craindrois bien aussitôt
Que le Diable, en ceste machine [1],
Ne vous cachât quelque suppôt,
Comme aux Troyens pour leur ruine.
Ce faux Temple sera toujours
Du maudit grain la triste grange,
Ou plutôt un repaire d'ours
Conduits là par leur mauvais ange.
Tous nos Catholiques sans frain,
Que ce corps ne souffroit qu'à peine,
Font que Paris sur le Terrain [2]
Se purge en montant sur la Seine.

Enfin, comparaison tout à fait honnête et gracieuse :

Quoiqu'un cloaque soit impur,
Il en faut pour chaque édifice.
Un seul rend tout le reste pur :
Charenton rend le même office.

Allons-y pourtant, afin d'observer ces mécréants :

Mettons-nous dedans ce bateau
Pour nous en aller sur la Seine.

1. Le cheval de Troie.
2. Le *Terrain* était la pointe orientale de l'île de la Cité, en avant du chevet de Notre-Dame. Sorte de dune formée, pensait-on, par les gravats et détritus qui avaient été apportés et s'étaient amoncelés sur cette berge. On l'a aussi désigné sous le sobriquet populaire de la *Motte aux Papelards* (chanoines).

Il me souvient, voyant cette eau,
De ces damnés que Caron mène!
Faut-il qu'un *moulin* soit si près
Et qu'un *Moulin*, par ressemblance,
Semble avoir été fait exprès
Pour laisser des baudets en France[1]...
Vous souvient-il pas qu'autrefois
Ce *moulin* de mauvais augure
Vit abîmer tout à la fois
Tant d'ânes de cette nature[2]?

Charitable allusion à « plusieurs Charentonois noyés au dessous *du moulin* », comme l'explique une note.

Si le *moulin* souffre périr
Ses domestiques près la porte,
Prenez garde à vous de mourir
Où le cours *du moulin* vous porte!...
Saint Pierre étoit le plus souvent
Sur les eaux sans faire naufrage,
Et votre nef, au moindre vent,
Se perd dès le premier voyage.
Saint Pierre a pêché du poisson
Dedans sa nacelle en grand nombre,
Et chez vous un petit *véron*
Vous a fait trembler de son ombre.

Allusion calembouresque (ou calembourique) au célèbre jésuite et curé Véron, comme la note prend soin de l'indiquer[3].

C'est donc bien la nef de Caron,
Cette antiquaille recousue
Qui vous apporta d'Achéron
Votre Réforme prétendue...
Entrons, mais je tremble de peur,
Regardant le bord que je quitte,

1. Série de calembourgs sur le nom de Dumoulin et le moulin de la Rivière, à Charenton Saint-Maurice.

2. Allusion cynique au naufrage de la barque qui portait les fidèles à Saint-Maurice le 19 janvier 1654. Nous en avons parlé dans le *Bulletin*, t. XXXVIII, p. 479, et donné la liste des victimes.

3. En note : « Le Véron, célèbre controversiste. »

Je crains qu'il n'arrive malheur
A ce joli troupeau d'élite...
  Entrons donc... Je suis embarqué...
Si j'abîmois, j'en aurois honte...
N'ayant donné qu'un sol (sou) marqué,
Je risque me perdre à bon compte...
  La Marne, fleuve de renom,
Souvent des Huguenots se venge,
Aimant mieux se perdre et son nom,
Que porter au loin cette fange[1]...
  Si Dieu ne retenoit sa main,
Les éléments, sans plus attendre,
Réduiroient en un tournemain (*sic*)
Ces vingt bateaux couverts en cendre.
  Bien que, pour vostre passe-temps,
Chacun à présent chante un Pseaume,
Vous iriez tous en même temps
Occuper le maudit royaume.
  A quoi bon entonner ces airs
En des lieux où l'on galantise?
David vous a-t-il fait des vers
Pour mettre à couvert la sottise?
  Une fillette à marier
Ou bien quelque femme coquette
Se met la première à crier
Ce pendant qu'une autre caquète...
  C'est tout le fruit de votre chant,
Dont vous espérez le contraire.
Là ce badin, toujours méchant,
Fait le ravage qu'il peut faire...

Puis, à en croire ce bon apôtre de Rostagny, nos pèlerins, arrivés à l'hôtellerie de Charenton, y médisent de leurs Pasteurs, qui (selon les mauvaises langues) ont perdu « la Foy et la Charité ». Il ne reste donc plus que l'Espérance.

Car pour la Foy, nous voyons trop

1. Fi donc, monsieur de Rostagny! Si vous en valiez la peine, vous seriez rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal, pour ces termes anti-parlementaires et pour d'autres honteuses impertinences. Mais vous n'en valez pas... le papier ni l'encre!

Que nos Pasteurs ont quelque soufle
Qui les conduit au grand galop
A faire baiser leur pantoufle[1].
Quoique tous Pasteurs soient égaux,
Ceux-ci veulent prendre la verge,
Traitant les autres de nigaux,
Témoin, à Senlis, Fauquenberge[2].
Ils[3] vouloient, quittant son troupeau,
Que, dès le premier mot de lettre,
Il s'en vînt, la main au chapeau,
A toutes leurs loix se soumettre.
Mais lui, par la même raison,
Leur fit voir qu'ils n'ont point d'empire
Et qu'ils sçavent bien sa maison
S'ils ont quelque chose à lui dire.
Se servant de l'article exprès[4],
Enfin il leur a fait connoistre,
Aussi bien de loin que de près,
Qu'étant Pasteur, il est *sans*[5] *maître*...
Nos Pasteurs, avec nos Anciens,
Sont absolus comme le Pape.
Chacun prend pour donner aux siens,
Et c'est ainsi qu'on nous attrape...

« Qu'on nous attrape »! Rostagny voit bien la paille, mais non la poutre. S'il jetait un regard sur le grand troupeau de ses bons Catholiques Romains, et s'il était sincère, qu'en penserait-il donc ?.... Mêmes faiblesses humaines des deux côtés!

« Vous me direz peut-estre que le style dont je me sers est un peu libre », écrit notre rimailleur, en terminant sa lettre à

1. La tendance de tous les pasteurs (qui sont hommes!) à pontifier (n'est-ce pas d'ailleurs leur métier ?) et à s'imposer autoritairement aux fidèles, à leurs ouailles, à leurs clients et *clientes*. L'humanité ne perd jamais ses droits.

2. En note : « Ministre qui fut cité à comparoître au Consistoire de Charenton en 1656. »

3. Ceux du Consistoire.

4. En note : « Confession de Foy, art. 30. »

5. Où « *son* maître », a-t-il peut-être voulu dire. Ce qui, d'ailleurs, revient au même. Ceux qui se proclament *sans Dieu ni maître*, ne sont-ils pas le plus souvent inféodés aux pires idolâtries et aux pires servitudes ?...

Mademoiselle de la Périère. » — « Oui, certes! (eût pu lui répondre à bon droit cette demoiselle), — et passablement grossier! » Il est tel de ses quatrains que nous avons cru devoir décemment omettre. Il a beau se prévaloir de l'exemple « du prophète Hélie et de saint Augustin », il a beau prétendre qu'il a voulu « divertir » une demoiselle qui « a renoncé à Calvin », notre plaisantin docteur de Rostagny mérite parfois d'être qualifié de... fieffé polisson.

VII. — A Mademoiselle Martel (qu'il salue comme étant de la lignée du fameux Charles Martel!!!), Rostagny adresse sa septième rimaille, « contenant aussi, entre autres choses, « les plaintes que font encore tous les jours les pélerins du « petit troupeau au sujet de leurs Pasteurs ». Mais, ce programme, il ne le remplit guère. Il recommence ses lieux-communs et ses arguties de controverse, qu'il lui plaît d'opposer à un antagoniste de sa façon.

Pour répondre de bout en bout
A votre Prêche huguenotique,
Je suis prêt à répondre à tout
Et vous le montrer hérétique...
Messieurs, par où prouvera-t-on?
Se voit-il quelque prophétie
Qui dise que c'est Charenton
Qui doit succéder au Messie?
Que les mérites de son sang
Ne devoient maintenir l'Église
Que quatre siècles dans son rang,
Afin qu'un autre évangélise?
Qu'il a, pendant mille ans, fallu
Qu'elle soit tombée en ruine
Et que Calvin seul soit élu
Pour rétablir la Foy divine?...

Et alors c'est un ressassage de toutes les niaiseries et de toutes les vilenies ayant cours, dans les sacristies, sur ce monstre abominable nommé Jean Calvin! Nous épargnons à

nos lecteurs quarante fastidieux quatrains, qui aboutissent à celui-ci :

Ergo, donc, et par conséquent,
Concluons en directe forme
Qu'il n'est rien là de subséquent
Pour maintenir cette Réforme...

Conclusion, pour le moins aussi rigoureuse que celle de cet autre illustre docteur de comédie : « Et voilà pourquoi votre fille est muette. » Il ajoute :

Je sais qu'un Ministre m'a dit,
N'ayant rien de meilleur à dire,
Que, s'estant accrus, il suffit
« Pour croire que Dieu les inspire ».
Je conclus, par comparaison,
Que le Diable et ceux qu'il infecte
Pourront, par la même raison,
Prouver la bonté de leur secte...
Si Luther s'accroît tous les jours,
Et Mahomet de même sorte,
Voyez un peu de ce discours
Où la conséquence vous porte !...

Voilà à quoi se réduit ladite rimaille, si peu conforme à ce qu'elle promettait d'être.

VIII. — La huitième est « à Mademoiselle de Roucy », sœur des comtes de Roye (La Rochefoucauld), et qui n'avait pas encore suivi leur exemple, n'avait point encore abjuré. Rostagny se propose de la décider par une démonstration historique en règle.

Les Luthériens, quoique ennemis,
Ne sont plus chez vous hérétiques.
Vous les recevez comme amis,
Sans rien changer de leurs pratiques [1].

1. En note : « Synode national de Charenton tenu l'an 1631. »

Si ce motif de charité
Vous joint à des partis contraires,
D'où vient que son autorité
Ne termine pas nos affaires ?
Daillé, par un zèle benin,
Donne pour moyens d'amnistie
Que l'on peut croire sans venin (sans erreur)
Jésus-Christ dans l'Eucharistie [1].
Néanmoins, quittant les Papaux,
Jean Calvin prouve sans feintise
Que c'est un des points principaux
Qui luy fait rebâtir l'Église.
Luther prononce assurément
Que, sans changer aucune chose,
Le Seigneur est au Sacrement
Et que sans cesse il y repose.
Ne recherchant que cet objet,
Nous y croyons aussi de même,
Vous n'avez donc aucun sujet
De nous menacer d'anathème...
Hé ! bien, Messieurs, que dites-vous ?
Si vostre chef estoit des vôtres,
Il parle bien plutôt pour nous
Qu'il ne fait en faveur des autres.
Ce qui donnoit de la terreur
Pour vous séparer de l'Église,
Daillé n'en fait plus une erreur,
Ce n'est plus qu'un peu de méprise.
Pour ce seul point-là toutefois
On a donné tant de batailles.
Où les deux partis à la fois
Ont fait de doubles funérailles.
Tous les autres points de la Foy
N'ont rien d'égal à ces mystères
Qui font le centre de la Loy
Que tenoient autrefois vos pères.
Mais quiconque voudra voir clair
Dans le cours de vostre police
Verra bien que ce pas de clerc

1. En note : « Daillé, *Apolog.*, c. 9, p. 43. »

Est un pur effet de malice.
  Voyant que le grand Richelieu
Avoit subjugué La Rochelle,
Vous croyiez bien quitter ce lieu
Peut-estre par un tour d'échelle.
  Pour ne pas avoir sur les doigts,
Ce n'estoit point agir en bestes
De vous joindre au Roi des Suédois
Pendant le cours de ses conquestes.
  A peine futes-vous unis
Aux sujets de ce grand Monarque,
Qu'un juste Dieu vous a punis,
Le livrant aux mains de la Parque.
  Si bien que, dans ce désarroi,
Sans la clémence de nos Princes,
L'on auroit pu, suivant la loi,
Vous éloigner de nos provinces.
  Le Roy voit bien tous vos projets,
Après tant et tant de pratiques.
Il vous souffre comme sujets,
Quoique ennemi des Hérétiques...
  Montigny, Durand, Du Moulin,
Et Mestrezat, dans une lettre[1],
Vostre affaire estant au déclin,
Ont esté prests à se soumettre.
  Le Père Arnould, devant le Roy[2],
Fit voir que toute l'Écriture,
Mise en marge de votre Foy,
N'estoit que de la tablature...

Et ainsi de suite... pour établir que les Pères Jésuites sont de bons bergers, et les Huguenots, des loups et des renards, traqués par eux à bon droit !

  Vostre parti n'est plus de jeu,
Ce règne éclairé vous menace
Que l'on verra finir dans peu
De Calvin la funeste race.

1. En note : « Au Roy, l'an 1617. » — Voir *Bulletin*, t. IV, p. 47.
2. En note : « A Fontainebleau. »

Oh ! oui, funestissime ! Car ces Huguenots, savez-vous bien ce qu'ils convoitent principalement ?

C'est de ravir à pleines mains
Les croix d'or et les reliquaires !

Et la preuve, c'est « qu'ils ont bien eu l'assurance (l'audace)

D'enlever le plomb des tombeaux
Aux morts de Saint-Denis en France ! »

Pour le coup, voilà un méfait dont nous ne savions pas que les Huguenots se fussent rendus coupables, trois siècles avant les pillards sans-culottes de 1793 ! C'est le cas de s'écrier : « Quoi ! déjà ?... ».

Et la France ne leur suffisant plus, ces « brigands » de Huguenots

Se veulent pousser au butin
Qui reste encor en Italie !...

Tel est le joli résumé d'histoire que Rostagny met sous les yeux de Mademoiselle de Roucy, « la croyant trop raisonnable pour demeurer opiniâtre et ne se point rendre à la raison », comme ses frères, Messieurs les Comtes de Roye, lesquels « ont surmonté toutes les difficultés » et lui ont montré la bonne voie.

IX. — La neuvième rimaille de notre rimailleur est dédiée

A MONSIEUR CLAUDE.

Premier Ministre des P. P. R. en France.

On a vu ci-dessus l'épître, avec force politesses, qui accompagne cette rimaille et qui est datée du 1er septembre 1685. Rostagny y exalte les mérites qui ont porté le nom du pasteur Claude « dans les quatre coins de l'Europe » ; mais c'est pour mieux marquer son étonnement qu'un tel homme soit « l'avocat d'une si méchante cause », et c'est pour affirmer l'espoir de le voir « rentrer au giron de l'Église » et proclamer solennellement « la fausseté de la doctrine de

Charenton ». Oh! voilà une conversion qui « feroit la joie du ciel et de la terre » ! On sait ce qu'il en a été de cette « attente raisonnable » du sieur de Rostagny, et comment Claude persista dans l'impénitence finale, qui était simplement fidélité à ses convictions de chrétien évangélique.

Voici la rimaille, dont le ton est assez différent de celui de l'épître. La rime grise le rimailleur!

Il était nécessaire enfin,
Pour combler toutes vos malices,
Que chez vous la Messe prît fin,
Puisque vous mangez... les calices!
Du Plessis-Mornay vous fait voir,
Et Dumoulin prouve sans peine,
Qu'on peut aisément concevoir
Un sacrifice dans la Cène.
Puisque vous donnez bien ce nom
Au Jeûne, à l'Aumône, aux Prières,
La Cène est de plus grand renom
Et doit l'obtenir des premières.
Ici bas vous ne croyez rien
Qui nous rende un Dieu plus propice.
La Cène donc mérite bien
Avoir le nom de Sacrifice...
Examinez sans intérest
L'histoire depuis les Apôtres :
Elle renferme vostre arrest,
Leurs liturgies sont les nostres.
Luther, devenu grand lutin
Pour le refus de la croisade,
Fit voir qu'il s'appeloit *Martin*
Et que son crâne estoit malade
Il dit, quittant le célibat,
Que, pour faire abolir la Messe,
Satan fit chez lui le Sabbat
Pour argumenter par finesse.

On voit, par cet échantillon, comment il argumente, lui, le rimailleur, digne tout particulièrement de s'appeler *Martin*. C'est toujours le même salmigondis de faits historiques incompris ou travestis. La Réformation, « c'est évident! », n'a

eu qu'un seul et unique mobile, elle n'a été accomplie que

Pour piller nos saints Monastères...
  Hélas ! que le Diable est malin !
Pour vous tenir en assurance
Un seul Bouclier du Moulin
Couvre tous les ânes de France.
  Quoique le Moulin soit à bas,
Aujourd'huy Claude s'étudie
Pour conduire, après son trépas,
Ce petit troupeau d'Arcadie.
  Que je vous plains, petit troupeau !...
Vous, Ministres de qualité,
Direz-vous toujours, quoi qu'on fasse,
Qu'il faut que la fatalité
Occupe la première place ?
  Si vos femmes donc, un matin,
Vous font avoir martel en teste,
Elles diront : « C'est le destin
« Qui veut qu'Actéon soit de feste »...
  A quoi bon craindre Lucifer ?
C'est dire par là : « Tout coup vaille !
(Ou que l'on ne croit point d'Enfer)
Le Diable est mort, faisons gogaille ! »
  Enfin, tous nos discours vont là,
Vostre damnable politique
Nous découvre bien tout cela,
Lorsqu'on en vient à la pratique[1].
  Le Diable fin en cramoisi[2],

1. N'est-ce pas chose vraiment bien curieuse que tous ces mêmes arguments et discours saugrenus soient identiquement ceux que l'on entend encore produire aujourd'hui et à satiété, dans certains mondes, dans les meilleurs mondes ? A quoi sert l'expérience ! Que le progrès marche à pas lents, à pas de tortue, — sinon d'écrevisse ! Le *caput mortuum* des Églises, des sectes, des chapelles, est là pour le faire voir. On piétine sur place... jusqu'aux secousses et aux surprises, qui sont des *Réformes* en Angleterre, mais en France des *Révolutions*. Et puis, tout recommence régulièrement de plus belle jusqu'à... la prochaine. Et plus ça change, plus c'est la même chose. De changement au fond, de progrès réel, jamais ! — ...*E pur, si muove !* Et pourtant la terre tourne !

2. « Le Diable fin en cramoisi »... Ceci fait un peu rêver. Est-ce le Diable, s'y connaissant, expert en fait de cramoisi, de rouge ? Ou bien est-ce le Diable, en fin velours cramoisi, comme Méphisto ? Quoi ! Déjà vêtu

Voyant la mèche découverte,
A, dit-on, depuis peu choisi
Des Novateurs pour vostre perte...
  Se servant de prétextes feints,
Le peuple serait assez jobe (jobard)
De prendre ces gens pour des Saints
Et couper un coin de leur robe...

Puis revient cette éternelle rengaine, que le dogme papiste est la seule sauvegarde des pouvoirs temporels : voulez-vous reconnaître si ceux-ci sont en sécurité et si le peuple est bien dans leurs mains?

Voyez s'il a de la terreur
De nos Puissances transalpines[1].
  Sortant des règles du devoir,
S'il en parle à sa fantaisie
Et dit : « Le Pape est sans pouvoir »,
Dites que c'est une hérésie...

C'est clair, et c'est franc... et naïf! Et voilà pourquoi il faut exterminer l'Erreur,

  Tous les soins de nostre grand Roy
Roulent sur ce parfait modèle :
Un Prince, un Pasteur, une Loy,
La seule marque du fidèle.
  Chantez, frères, du même ton,
Ces Commandemens salutaires,
Qui ne sont pas de Charenton,
Mais qui regardent vos affaires...

Les huit derniers quatrains, « qui ne sont pas de Charen-

de la sorte ! Et cela pour changer sa « mèche » et recruter des novateurs rouges? En vérité, c'est étonnant, et le Diable de Rostagny est bien astucieux! Il est vrai, on va le voir, que son « peuple » est bien « jobard » !

1. En note : « En matière de religion, toute nouveauté n'en vaut rien. » Donc, il faut *conserver* précieusement tous les abus. Et de même, en matière de gouvernement et de politique. On a beau en avoir subi maintes fois les conséquences, tant pis, point de réformes ! Conservons, conservons, tendons la corde jusqu'à ce qu'elle casse, comme au 24 février 1848!... Nous sommes toujours gouvernés et conduits par des aveugles ou par des forbans. Vive la politique ! Vivent les politiques et les politiciens ! Ils se valent tous.

ton », mais, en effet, de vrais vers de mirliton (tonton, tontaine, tonton) sont un grotesque hosannah à la gloire du Seigneur et Maître, ce Roi-Soleil, dont « le nom vénérable », etc., dont « les édits efficaces », etc., etc! Il suffit de citer le dernier mot de cette invocation, qui est le comble des combles :

Sans interposer ta puissance,
Pour nous remettre à la raison,
Tu tends les bras de ta *clémence*
Aux *prodigues de ta Maison.*

Quel effronté coquin que ce Rostagny ! Tous les régimes ont leurs impudents menteurs ou leurs tartuffes... (cela n'est que trop certain), mais celui-ci, en fait de flagornerie et d'imposture monarchique, a mérité une palme !

X. — Sa dixième rimaille est à l'adresse de M. Monginot, *docteur en médecine*, et on a vu que l'épitre qui la précède est du 2 septembre 1685. Rostagny s'y compare à un médecin voulant guérir un confrère éminent, « à quelque prix que ce soit, d'un mal un peu invétéré », et qui croit devoir se servir « d'un caustique un peu fort » ;

Revenons à nos godenots[1]
Qui, pour l'intérêt de la vie,
Contre leur gré sont Huguenots
Et de changer n'ont nulle envie.
L'un, pour une succession,
Craindroit n'estre point au partage
S'il changeoit de profession
Avant que d'avoir l'héritage.
Un autre, à l'exemple d'Adam,
N'oseroit déplaire à sa femme,
Ce qu'un mauvais prêtre, à son dam,
A fait en prenant une infâme[2]...

1. Petit bonhomme d'ivoire ou de bois, assez informe, fait, comme on dit, à coup de serpe. Marionnette, homme de peu. — Godenot vous-même, Monsieur de Rostagny !...

2. En note : « De Billon La Mare, prêtre renégat, tenant pensionnaires, sur les Fossés de M. le Prince, l'an 1666. »

Ce maudit, quittant son clocher,
Devint renégat misérable
Et prit la veuve d'un cocher,
Un spectre, une furie, un diable!
Ce fut mon hoste de trois mois
Et, dans nos discours ordinaires,
De controverses quelquefois,
Il me témoignoit ses misères.
Craignant le démon qui le suit,
Près d'estre pris en ceste ville,
Il disparut en une nuict
Et fut contraint de faire Gille.
Après luy, dans ce mesme lieu
J'eus pour hoste un très sçavant homme,
Un vieillard vivant selon Dieu,
Mort enfin dans la foy de Rome[1].
Selon toute l'antiquité,
Dont il avoit fait la lecture,
Il me disait : « Dans l'équité,
« Rome seule en a la teinture ».
Zélé pour les traditions,
Il dit qu'on pourroit sans contrainte,
Malgré les inspirations,
Rejeter l'Écriture Sainte...

Suit une longue tirade, mise dans la bouche de ce docte personnage, pour démontrer qu'il est facile de prétendre qu'on a le Saint-Esprit, mais qu'il s'agit de le prouver, ce qui est une tout autre affaire. D'où les radotages habituels, savoir, que les novateurs veulent que le Saint-Esprit

Soit fait le père du Mensonge...

et que

L'Esprit-Saint, estant sans défaut,
N'est point chef des Sectes nouvelles...

Enfin, que ce qui attire ou retient les Protestants dans l'hérésie, c'est toujours, infailliblement, l'intérêt humain ou quelque vice inavouable sur lequel on donne le change.

1. En note : « M. Le Mercier, homme de lettres, ami de M. Grossius. » (*Sic*, Grotius?)

Au dire du sieur Derelincourt,
Qui nous peint à sa fantaisie[1],
Vous avez le chemin plus court
Et nous sommes dans l'hérésie.
Ceux qui, dans un esprit de paix,
Ont pris le soin de luy répondre
Vous feront juger désormais
Que tout ne sert qu'à le confondre.
De trente points controversés
La mauvaise foy du bonhomme
En voit plus de vingt renversés
De ce qu'il les impose à Rome.
Tout le reste est sans fondement,
Opposé même à l'Écriture...

A telles enseignes que Daillé lui-même, le Ministre Daillé, met bas les armes (au dire de Rostagny), et que

Un fils d'Hippocrate, Angevin,
Qui professe la Prétendue,
En soupirant, dit : « Jean Calvin,
« Voilà ta famille perdue !
« Ta fille court parmi les bois,
« Elle y chante, elle s'y lamente !
« Ces marques d'un cygne aux abois
« Sont l'effet d'une fièvre ardente.
« Je connois son tempérament :
« C'est un corps qui crève de bile...
« Pour sauver ce redoublement
« Je ne suis pas assez habile. »

Eh bien, en vérité, le sieur de Rostagny se vantait, en disant qu'il allait appliquer à son confrère « un caustique un peu fort ». Sa rimaille est tout au plus un cataplasme de graine de lin, et elle a dû être sur le bon M. Monginot d'un effet purement émollient. Loin de se sentir touché par le

1. En note : « En son *Abrégé des Controverses.* » — Si Drelincourt a peint les Catholiques Romains « à sa fantaisie », comme le dit Rostagny, celui-ci, à son tour, le lui a certes bien rendu ! — Notons que tout en écrivant *Derelincourt*, Rostagny devait prononcer *Drelincourt.* Autrement, son vers serait faux.

médecin de Madame de Guise, il n'aura fait que hausser les épaules et s'ébahir de l'ânerie de ce docte et prétentieux charlatan... qui, lui surtout, « crevait de bile ».

XI. — La onzième et dernière rimaille est dédiée à ladite patronne, *à S. A. Royale Madame de Guise*. Après avoir adressé celles qui précèdent « à des personnes qui ont quitté l'hérésie ou qui sont encore engagées dans ce malheureux parti », il a éprouvé le besoin de « finir par où il avait commencé ses petits vers » et de les placer « sous une protection royale ». Pouvait-il en avoir une meilleure que celle d'une princesse qui est « un modèle achevé de piété ? » etc. etc. Autrement dit, il éprouvait le besoin d'encenser et flagorner derechef, à la fin de son ouvrage, celle qu'il avait encensée et flagornée au début, et dont il était le très humble domestique, c'est-à-dire le serviteur et médecin en titre.

On pense bien que ses derniers quatrains sont toujours sur le même refrain. En voici pourtant quelques piécettes qu'il vaut la peine de mettre en relief. Rostagny y soutient que si les enfants sont huguenots c'est pour suivre l'exemple de leurs pères :

L'un dit : Puisque mon père est mort
Dans ce parti jusqu'au martyre,
Je veux suivre le même sort,
Malgré tout ce qu'on pourra dire.
Peut-être un maudit apostat,
D'une humeur athée et mutine,
Dit : « Je me plais en cet état !
« Vive l'Erreur, mais que je dîne !... »
Cottiby[1], des moins querelleux
Des Pasteurs en supercherie,
A quitté son troupeau galeux
Pour rentrer en la bergerie...

1. En note : « Ministre de Poitiers. » — Oui bien, mais ce qu'il y a de curieux, c'est que c'est le *berger* qui était le *galeux*. Voir l'article *Cottiby*, dans la *France Protestante* des frères Haag.

Le Pèlerinage est tant bien que mal achevé, on rentre à Paris :

Enfin nous voilà de retour.
Je vois le Pont de la Tournelle,
Où chacun vous fronde à son tour
En vous chantant la péronelle [1].
Les enfants, sortant du maillot,
Jettent ce qu'ils ont sur vos testes,
Criant : « Huguenot ! Parpaillot !
« A Charenton, mauvaises bêtes ! »
Un vieux crieur de Mort-aux-Rats [2],
Qu'ils appellent vostre bannière,
Est tous les jours par ces haras
Traité de semblable manière.
Puisque le Terrain [3] sert de port
Et vous délivre du naufrage,
Allons trouver dans ce transport
Celle qui détourne l'orage.
C'est Nostre-Dame. Suivez-moy.
C'est en ce lieu que sans contrainte
Dieu redressera vostre foy,
Si vous aimez la Vierge Sainte...

Pour pointe finale, notre rimailleur arrange la petite scène que voici :

Un certain hoste veut courir
Dans cette lice moins étroite,
A cause qu'on a fait mourir
Son père dans une brouette [4].
Sur cette machine autrefois
L'on mit, dans Meaux, pendant la Ligue,
En criant *Verjus!* plusieurs fois,

1. Péronnelle ou Pernelle, femme sans valeur, bavarde, insipide. Chanson idem.
2. En note : « Homme de la Religion. »
3. Voir la note explicative sur le Terrain, page 257.
4. En note : « *Hist. des Martyrs*, parlant d'un nommé Amiral. » C'est, évidemment, une allusion à la scène d'horrible sauvagerie qui se passa dans les rues de Paris, lorsque les restes mutilés de Coligny y furent traînés sur la claie. Il n'y a pas d'autre « amiral » que celui-là dans le Livre des martyrs.

Le corps de ce bon vieux Rodrigue[1].
Fêtant la Saint-Barthélemi,
Il dit : « Cette mort inhumaine
« Me rend pour jamais ennemi
« De ceux de l'Église Romaine[2] ! »

Ces faits que nous nous étonnons de voir ainsi relater par Rostagny ne lui inspirent d'ailleurs aucun sentiment de commisération humaine. Tout au contraire, il fait cette froide remarque :

Lorsqu'un peuple vient à s'unir
Contre le Sceptre et la Couronne,
Un juste Roy doit le punir :
La loy le veut et Dieu l'ordonne.

En sorte qu'il ne déplore qu'une chose, c'est que la Saint-Barthélemy et la Ligue n'aient pas atteint leur but (Combien de bons catholiques, et des meilleurs, en sont encore là!). Il n'éprouve, d'ailleurs (tant est grande sa délicatesse), nul scrupule à parler de corde dans la maison d'un pendu, c'est-à-dire à parler de la Saint-Barthélemy et de la Ligue en s'adressant à la femme d'un duc de Guise!

Si l'on eût dans ce même rang
Fait périr votre Loy nouvelle,
Nous n'aurions pas mis tant de sang
Pour Montauban et La Rochelle...

Touchant raisonnement! Grande et humaine pensée — « venant du cœur » !

Nostre Prince, après tant de maux,
Vous souffre avec douceur en France
Et n'épargne pas ses travaux
Pour vous tenir en assurance[3]...

1. Encore un acte de foi, resté inconnu, à ajouter au recueil de Crespin.
2. En note : « Amiral, son fils, surveillant de Charenton. » Le fils de cette victime inconnue de la Ligue, à Meaux, de ce « vieux Rodrigue », était donc « surveillant » à Charenton.
3. Qui l'eût cru? Vous pensiez, n'est-ce pas, que le Grand Roi ne souffrait pas « avec douceur » ses sujets huguenots, qu'il « épargnait singulièrement ses travaux en leur faveur », et que les « tenir en assurance »,

Le coquin ose écrire et imprimer ceci le 3 septembre 1685, six semaines avant la révocation finale de l'édit de Nantes! Il poursuit encore ainsi :

Il est ce bon Père Vainqueur
Qui ne ferme jamais sa porte
Et veut amollir vostre cœur
En vous traitant de cette sorte.
Regardez à ses volontés,
Ne méprisez pas son azile,
Il est tout rempli de bontés
Pour vous soumettre à l'Evangile.
Quoi! Bonnes gens, vous damnez-vous
Pour faire bouillir la marmite
D'un Ministre qui, sans vous tous,
Seroit demain peut-être ermite!...

Comment n'avez-vous pas confiance en ce bon Prince et ne vous soumettez-vous pas à ses volontés *paternelles?*

Puis, tout à coup :

D'où vient que vous courez si fort?
Ah! grand Dieu, j'entends la sonnette
Qui vous a causé ce transport :
« Aux Huguenots! Arrête! arrête [1]!... »
La Salle du Palais vous suit
Pendant que la clochette sonne,
Chacun s'éclipse, chacun fuit,
Quoi que tout le monde vous donne [2].
Je demeure seul le dernier,
Chacun dans la cave s'enfonce

c'est-à-dire en confiance, en sûreté, était le cadet de ses soucis. Eh bien! point du tout. Rostagny, né malin, vient vous affirmer que c'était tout le contraire. Le croira qui voudra!

1. La sonnette. En note : « Rencontre du Saint-Sacrement porté à un malade. » — Pourquoi cet étonnement, cette moquerie de notre rimailleur en cette circonstance? Il ne pouvait ignorer que, depuis 1640, les pauvres huguenots étaient contraints, ou de saluer le Saint-Sacrement dans ses déambulations par les rues, ou de disparaître tout aussitôt, comme des criminels traqués par la police! Quel bon temps! On a encore un peu revu ces choses-là sous certain régime, même en ce siècle-ci, il y a soixante-quatre ans. Il nous souvient de 1829 et des Missions!

2. En note : « A la Messe dans la Grande Salle. »

Ou bien monte dans le grenier...
Adieu donc, jusqu'à la réponse.

Jusqu'à la réponse!... Ce dernier trait achève de peindre notre homme. *Jusqu'à* LA RÉPONSE ! — qu'il sait devoir être le coup de tocsin du 22 octobre, le coup de grâce pour les malheureux qu'il vient de narguer dans ses cent cinquante pages— avec privilège royal ! Pages parsemées (nous ne l'avons pas encore dit) de citations et renvois à la Bible, aux Évangiles, à l'Histoire des Martyrs et aux ouvrages de ceux qu'il crible à cœur-joie de ses flèches empoisonnées. Ce qui semblerait révéler, dans cet ennemi acharné, quelque ancien frère

Voulant anéantir le Dieu qu'il a quitté!

Mais nous n'avons à cet égard aucun autre indice, les archives de la Faculté de Médecine étant muettes sur son compte.

Ne fermons pas son bouquin sans remercier, après tout, ce triste sire du service bien involontaire qu'il a rendu aux arrière-neveux des persécutés et des proscrits, en consignant dans ce Factum tant de menus détails historiques qui ne se rencontrent pas ailleurs, et pour cause. Rendons même justice à ce qu'il y a de facilité littéraire dans ses fâcheuses rimailles. Elles valent bien, pour le moins, les gazettes rimées des Loret et consorts. Nous n'avons fait que les écrémer pour faire notre profit des particularités qu'elles renferment, et montrer la platitude de caractère de leur auteur. On pourra encore tirer de ce sac quelques moutures[1] : nous comptons que la chose sera faite et bien faite.

CHARLES READ.

---

1. Nous allons maintenant donner notre volume, *la Fille de Calvin démasquée*, à notre Bibliothèque de la rue des SS. PP. Nous avons tout lieu d'espérer qu'il profitera aux curieuses et instructives études de M. Paul de Félice et qu'il complètera ainsi nos petits commentaires à bâtons rompus. Nous l'en remercions d'avance.

SÉANCES DU COMITÉ

11 *Avril* 1893

M. le baron F. de Schickler reprend son fauteuil de président au milieu des félicitations de MM. Douen, J. Gaufrès, F. Puaux, Ch. Read, A. Réville et Ch. Waddington qui assistent à la séance. M. Ch. Frossard se fait excuser.

Bulletin. — M. Weiss demande si, pour le numéro dont le bon à tirer devrait être donné sans tarder, il doit attendre l'achèvement d'une étude promise par M. Read, sur *La Fayette, Washington et les protestants français en* 1787, ou insérer un travail déja composé, de M. Lods, sur *Rabaut-Pomier*. Bien que la publication de M. Read soit toute de circonstance, il est décidé, avec son assentiment, que, pour ne pas retarder outre mesure le numéro sous presse, elle sera remise au suivant.

Communications. — M. le président qui revient de Bordeaux, entretient le Comité de la mort subite, et si regrettable pour notre histoire dans cette région, de M. Ernest Gaullieur, auquel le *Bulletin* consacrera une notice. — Puis il rappelle comment, il y a longtemps déjà, la Société a été invitée à tenir son assemblée générale dans les consistoriales de Pons et de Royan. Dans les dernières lettres échangées, il a été question de fixer la réunion de Royan au 8 juin. Or, elle concorderait ainsi avec celles de l'*Association protestante pour l'étude des questions sociales* convoquées au Havre. On tâchera donc de la reculer ou de l'avancer d'une semaine. — Mais, quelle que soit la date définitivement adoptée, il faut, dès maintenant, se préoccuper du programme de cette ou de ces réunions, car il est aussi question de nous arrêter à Saintes. On nous offre quelques communications locales — notamment sur Meschers — que la Société sera heureuse d'avoir provoquées, mais qu'elle devra compléter. — A propos de Saintes, M. Ch. Read rappelle qu'il a été un des premiers, il y a plus de quarante ans, à appeler l'attention sur Bernard Palissy auquel tant de travaux et même de controverses, ont été consacrés depuis lors. Il pourrait aujourd'hui compléter ce travail resté inachevé, par quelques notes sur le rôle artistique de Palissy.

Après M. Read, M. Frank Puaux offre, plus spécialement en vue de Royan, deux communications, l'une sur un petit volume qui

était en quelque sorte le livre de bord du marin huguenot, l'autre sur les évasions dont ces côtes furent si souvent le théâtre.

L'heure étant avancée, M. le président demande une séance exceptionnelle dans quinze jours, pour continuer la préparation de cette assemblée annuelle.

Bibliothèque. — Elle a reçu de Mme la baronne de Neuflize un lot important de vieux livres : *Recueil des Opuscules... de M. Jean Calvin*, Genève, Pinereul, 1566, in-fol., avec un bel exemplaire du portrait de Woeiriot; — *De æterna dei praedestinatione*, ibid., Crespin, 1552; — [Lefèvre d'Etaples]. *Bernonis abbatis libellus de officio Missae*, Paris, H. Estienne, 1518. — *P. Gallandii... contra novam academiam Petri Rami oratio*, 1551, in-4°; — *Discours sur les causes de l'exécution...* Paris, 1572. — *L'arc-en-ciel*, par David Constant, 1713; — *La Croix arborée dans le champ de l'Eglise...*, Genève, 1625, etc.

---

25 *Avril* 1893

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. Bonet-Maury, F. Buisson, Douen, Ch. Frossard, J. Gaufrès, F. Kuhn, A. Lods, A. Réville, Ch. Read. MM. W. Martin et F. Puaux se font excuser.

Bulletin. — M. Ritter, doyen de la Faculté des lettres de Genève, a envoyé une fort curieuse étude sur *Didier Rousseau, le quartaïeul de Jean-Jacques*, et M. Tollin un document sur la fondation de l'Église des réfugiés de Celle. Le travail de M. Read sur *Lafayette, Washington et les protestants français*, ayant pris des proportions relativement étendues, le *Bulletin* n'en insérera que ce qui, ayant trait à l'édit de Tolérance, complétera ce qui a déjà paru sur ce sujet.

Communications. — M. de Schickler expose qu'après avoir écrit à Royan, on y a adopté sa proposition de reporter notre assemblée générale aux 13 et 14 juin. Puis il lit une lettre de M. Moutarde expliquant qu'outre la séance consacrée à la lecture du rapport et à de brèves communications, on demande pour le soir une conférence populaire. M. de Schickler observe que ce sera la part dévolue, suivant son offre, à M. Frank Puaux. Puis M. le pasteur Roufineau de Saintes, qui est à la bibliothèque, est introduit et demande pour Saintes aussi deux séances, dont la seconde occupée par une conférence destinée au grand public. M. le président prie M. Weiss de s'en charger. Il y consent, un peu à regret, puisqu'il se trouve avoir, sur

Royan, un dossier qui l'aurait dispensé de chercher laborieusement à en constituer un sur Saintes. — Enfin lecture est donnée d'une lettre de M. de Richemond, priant la Société de ne pas aller dans l'Ouest sans s'arrêter aussi à la Rochelle. Le comité est d'avis, après une discussion approfondie, que cela chargerait actuellement trop notre programme, d'autant plus que la Rochelle et environs, notamment l'île de Ré, méritent à eux seuls un déplacement. Il sera donc répondu dans ce sens à l'invitation de la Rochelle, qui sera retenue pour une de nos prochaines assemblées générales.

Bibliothèque. — M. le Président dépose un exemplaire d'une édition assez peu commune de l'Institution : D. IOANNIS CALVINI, VIGILANTISSIMI PASTORIS ET FIDELISSIMI DOCTORIS Ecclesiae Genevensis, INSTITUTIO CHRISTIANAE RELIGIONIS... LAUSANNAE... Franciscus le Preux 1586, in-8°. — M. Garreta, de Rouen, a remis plusieurs volumes anciens, dont Io. SLEIDANI DE STATU RELIGIONIS... Conrad Badius 1559 in-8° (le titre, peint, de cet exemplaire, porte la signature *P. Briot*); — LA SAINCTE BIBLE, A PARIS, Par Claude de Monstroeil et Jean Richer, 1598, in-8° (beaucoup de gravures dans le N. T.); — et AUGUSTINI MARLORATI... THESAURUS SACRAE SCRIPTURAE PROPHETICAE ET APOSTOLICAE... Apud Petrum et Jacobum Chouet, 1624 in-fol. (avec le portrait de Marlorat sur le titre).

Une dernière séance sera convoquée dans quinze jours pour achever de prendre les dernières dispositions.

Le Gérant : FISCHBACHER.

4625. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

Cte Albert de Pourtalès. — **Notes sur le Plessis-Marly ou Plessis-Mornay**, 19 pages in-4° lithographiées et manuscrites, 1887 s. l.

Cent Ans, 1793-1893. Descendance, au 18 janvier 1893, de Jean Monod et Louise de Coninck mariés le 18 janvier 1793. — « Les pères sont la gloire de leurs enfants. Prov. 17,6. » — Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie, 1893. *Préface* de Jean Monod et *Avant-propos* de Gustave Monod. Introduction de 5 pages, 2 portraits, héliogr. Dujardin; en tout xi-310 pages et plusieurs tableaux, in-4°, sur papier de Hollande, tiré à 250 exemplaires.

Oscar Berger-Levrault. — **Annales des professeurs des Académies et Universités alsaciennes.** ccxlv-308 pages in-8° suivies de plusieurs tableaux synoptiques des cours (*Facultas philosophica*, *theologica*, *juridica*, etc., etc.). Nancy, impr. Berger-Levrault, 1892.

Emile Cartailhac. — **Notice sur A. de Quatrefages**, portrait, 20 pages in-8°. Paris, Masson, 1892.

E. Menegoz. — **L'Autorité de Dieu**, Réflexions sur l'autorité en matière de foi, extrait de la *Revue chrétienne*, 15 pages in-8°. Paris, Fischbacher, 1892.

Edmond Stapfer. — **La Prédication d'Eugène Bersier**, extrait de la *Revue chrétienne*, 32 pages in-8°, Paris, Fischbacher, 1893.

Charles Sauzé, magistrat. — **Le Couvent des bénédictines de La Mothe-Saint-Heray**, notes historiques, 41 pages in-8°. Saint-Maixent, impr. Charles Reversé, 1893.

H. J. Messines, pasteur. — **L'Invisible**, sermon prêché dans le temple de Versailles, le 12 février 1893, 14 p. in-8°. Versailles, impr. Cerf, 1893.

— **L'Aumônier de Saint-Cyr.** Etude sur l'abbé Lanusse, aumônier à l'Ecole spéciale militaire, à l'occasion de ses deux livres, les *Héros de Cameron* et *l'Heure suprême à Sedan*, 52 p. in-8°. H. Ch. Lavauzelle, Paris-Limoges, 1893.

4625. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.